

Maintenant

J A N V I E R

1966 No 49

HORS DE L'ÉGLISE POINT DE SALUT ?

RÉGULATION DES
NAISSANCES

LUTHER

RELIGION

OBJET DE MUSÉE

NATIONALISER LA
TÉLÉVISION PRIVÉE

Sommaire complet
à l'intérieur

On nous avait toujours enseigné : *hors de l'Eglise point de salut*. L'enseignement comportait peut-être certaines nuances, mais on insistait tellement sur la nécessité de l'appartenance à l'Eglise visible pour être sauvé que les nuances, si toutefois on croyait bon de les donner, passaient inaperçues. Qui n'a pas entendu de ces sermons à l'emporte-pièce où le prédicateur, le plus souvent missionnaire de passage, décrivait la chute en enfer d'innombrables païens au rythme des secondes. Il n'en fallait pas tant pour susciter des vocations missionnaires et promouvoir l'achat des petits chinois à 25¢ pièce.

Mais voilà que Vatican II reconnaît la présence de valeurs religieuses authentiques et déjà évangéliques dans les religions non chrétiennes, tels le bouddhisme, l'hindouisme, l'islamisme, etc. L'Eglise a-t-elle changé son enseignement ? Nous a-t-elle autrefois induit en erreur ? Faut-il encore envoyer des missionnaires pour convertir les païens ? Ne peut-on pas même changer de religion, puisqu'au surplus le Concile a également reconnu la liberté religieuse comme un droit fondamental de la personne humaine ? Autant de questions nouvelles pour tout milieu catholique traditionnel peu habitué à la diversité et au pluralisme. On ne peut répondre adéquatement à ces questions sans renouveler notre conception de l'Eglise à la lumière des travaux du Concile. L'adage « hors de l'Eglise point de salut » doit être nuancé et réinterprété.

RIGORISME DE PRÉDICATEUR

On sait que cet axiome, dans sa forme absolue, vient de saint Cyprien, évêque de Carthage au 3^e siècle. Le fougueux prédicateur visait par là les schismatiques novatiens (les frères séparés du temps), leur déniaient le droit de se réclamer en rien du Christ et refusant la validité de leur baptême. Le pape Etienne blâma un tel rigorisme et reconnut la validité du baptême des schismatiques. Ce qui ne plut pas du tout à Cyprien qui rétorqua : « Quelle étrange prétention de la part d'Etienne de vouloir que le Christ soit présent avec sa sainteté en ceux qui sont baptisés chez les hérétiques » ! A quelques reprises, au cours des siècles, l'autorité ecclésiastique dut intervenir contre ce rigorisme qui est la pente naturelle de toute religion. On sait que le même adage a cours chez les disciples de Mahomet : « Hors de l'Islam point de salut ». Mais aucun mouvement théologique vigoureux, en catholicisme, n'a vraiment combattu ce particularisme restrictif. Il pouvait difficilement en être autrement en contexte de chrétienté.

LA BARQUE DU SALUT

Dans l'Europe médiévale, en effet, tout le monde connu, ou presque, faisait partie de l'Eglise visible. Les théologiens ne se sont guère posé alors la question du salut des infidèles, de ceux du dehors, pour la bonne raison qu'ils ignoraient leur nombre, voire leur existence. Il fallut l'ère des grandes découvertes, au 16^e siècle, pour éveiller la conscience chrétienne à ce problème de salut des non évangélisés. On se rendit compte que des peuples entiers n'avaient jamais entendu parler du Christ, qu'ils n'étaient pas par conséquent dans la barque du salut, la nouvelle Arche de Noé.

Cette constatation déclencha un mouvement missionnaire très lié, du reste, à l'expansion colonialiste : les gens de soutane accompagnèrent les gens de cap et d'épée. Il s'agissait d'instaurer la chrétienté sur les continents nouveaux, avec des méthodes parfois apparentées à celles de Clovis et de Charlemagne. La réussite du colonialisme « chrétien » contribuait à entretenir l'espoir que tous les païens entreraient rapidement dans le sein de l'Eglise. Et pour apaiser leur angoisse, il suffisait aux théologiens de compléter leur ecclésiologie en invoquant l'ignorance invincible et l'appartenance à l'Eglise par le baptême de désir. Autant de bouées de sauvetage jetées par-dessus bord pour permettre au plus grand nombre possible de non-chrétiens d'atteindre le port du salut, en attendant qu'ils embarquent tous dans le navire. Cette théologie du salut par le baptême de désir a reçu, à mon avis, sa meilleure critique d'un geste de Pie X. Alors qu'il passait près du cimetière juif, le saint pape demanda à son compagnon, le père Rosa, jésuite, s'il réciterait le *De profundis* pour ces morts. Le bon père répondit que non parce que, ou bien ils étaient morts avec le désir du baptême et alors ils étaient en Paradis, ou bien ils n'avaient pas eu ce désir, et alors toute prière était inutile. Saint Pie X enleva son chapeau et commença le *De profundis*. Le psaume terminé, il remit son chapeau et dit en souriant à son compagnon : « Vois, Baptiste,

RÉDACTION, ADMINISTRATION,
ABONNEMENTS,

2715, Chemin Côte-Ste-Catherine,
Montréal-26, P. Q.

Tél. 739-2758

Le Ministère des Postes, à Ottawa,
a autorisé l'affranchissement en numéraire
et l'envoi comme objet
de la deuxième classe
de la présente publication.

Frais de port garantis
si non livrable.

maintenant nous avons fait notre part. Le Seigneur fera la sienne. Car il n'est pas dit que la théologie du Seigneur soit comme celle qu'enseignent les pères jésuites à l'Université Grégorienne ».

QUELQUES CHIFFRES

Pour montrer que cette conception de l'Eglise-navire, avec ses bouées de sauvetage, est inadéquate, il suffit de mentionner quelques chiffres. Sur 90 millions de Japonais, il y a à peine 1 pour cent de chrétiens (catholiques et protestants). De même ne compte-t-on que 1 pour cent de catholiques sur 700 millions de Chinois. Nous savons, en outre, qu'il existe des hommes sur la terre depuis près de deux millions d'années et que l'Eglise n'a que deux mille ans d'existence. Ce qui voudrait dire que des milliards d'hommes ont été et seront hors de l'Eglise. Dieu ne sauverait-il que le tout petit nombre des bons catholiques et des bons protestants ? Qui oserait poser de telles limites à la miséricorde de Dieu ?

VÉRITÉS OUBLIÉES

Il y a une première vérité qu'on semble surtout avoir oubliée. Elle constitue pourtant le premier article du Credo : « Je crois en Dieu, Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre ». Tous les hommes sont enfants de Dieu d'abord par création, avant de l'être d'une façon spéciale par la foi baptismale. Tous ils sont créés à l'image de Dieu. Créés non pas en série comme des mannequins, mais par un amour paternel « individualisé » qui établit des liens *personnels uniques* avec chacun. C'est au plus intime de chaque personne, dans son cœur et son intelligence, que Dieu engage d'abord le dialogue avec sa créature de prédilection. Ce dialogue peut prendre des formes très variées et déroutantes pour l'observateur du dehors. Mais Dieu connaît beaucoup mieux que n'importe quel psychologue les conditionnements et les limites de la liberté humaine. Et il respecte beaucoup plus que nous serions portés à le faire les lenteurs et les cheminements sinueux de l'homme dans son histoire individuelle et collective. La Bible parle souvent de la *patience* de Dieu qui ne brusque pas l'évolution mais sait attendre la réponse balbutiante de l'homme à son appel. N'oublions jamais que nous touchons ici à un double mystère : celui de la bonté infinie de Dieu et celui de la liberté humaine.

MÊME L'ATHÉE

Une autre vérité qu'on a peut-être également oubliée et qui pourtant est exprimée en clair dans saint Paul : « Dieu notre Sauveur veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la Vérité (I Tim., 2 : 3-4) » et un peu plus loin : « Nous avons mis tout notre espoir dans le Dieu Vivant, qui est le Sauveur de tous les hommes, principalement des croyants (4 : 10) ». Mais cette volonté divine n'est pas une simple velléité ; c'est une volonté *réelle*. Cela veut dire que Dieu offre concrètement à chaque

sommaire

CATÉCHÈSE

Le foyer face à la catéchèse : Lise et Jean-Marc Billy	25
--	----

CONCILE

Le concile à vivre : J.-M.-R. Tillard	6
Réforme de la curie	7

ÉDUCATION

Religion à l'université : Objet de musée ? : Michel Despland	20
Bilan d'un effort perdu : Pierre Aubailly	23
La liberté religieuse à l'école : Paul-M. Le-maire	27

ÉGLISE

Du patronage à la démocratie : Claude Gendron	32
---	----

INFORMATION

Les prêtres sont-ils des êtres libres ?	31
---	----

MUSÉE DES CANDEURS 26

ŒCUMÉNISME

Le prophète Luther : John Mc Donough	17
L'archevêque et la Rhodésie : Paul Doucet	36

RÉGULATION DES NAISSANCES

I — Statu quo ?	10
II — La commission	12
III — Voies possibles de solution : Dr et Mme Jacques Baillargeon	15

TABLE ANALYTIQUE 34

TÉLÉVISION

Nationaliser la télévision privée ? : A. Charbonneau	29
--	----

THÉOLOGIE

Hors de l'Eglise, point de salut ? : Vincent Harvey	1
---	---

homme dans sa situation historique des possibilités réelles de salut, que ce soit à travers les religions non chrétiennes ou même à travers des « sagesse » humaines qui, sans être explicitement théistes, proposent un idéal de service et de dévouement à la justice, à la paix et à la fraternité sur terre.

L'athéisme est plus souvent le rejet d'un faux visage de Dieu que de Dieu lui-même. Et il serait bien difficile ici de distribuer les responsabilités. Dans un vigoureux discours au Concile, Maximos IV disait : « N'est-ce pas l'égoïsme de certains chrétiens qui a provoqué et provoque, en grande partie, l'athéisme des masses ? » Et dans le même discours il ajoutait : « En réalité, les athées cherchent une présentation plus vraie de Dieu, une religion en accord avec l'évolution historique de l'humanité et surtout une Eglise soutenant non seulement les pauvres mais aussi l'effort de solidarité des pauvres ».

LE CHRIST UNIQUE SAUVEUR

Mais quelles que soient les voies par lesquelles les hommes parviennent au salut, il n'y a qu'un seul Sauveur et un unique Médiateur entre le Père et l'humanité : le Christ. Pour tous, chrétiens et non-chrétiens, il est « la voie, la vérité et la vie ». Verbe incarné, il est le centre dynamique de la création et de l'histoire humaine qu'il fait évoluer vers l'unité et la paix du Royaume final. Il œuvre dans le cœur de tous les hommes, même de ceux qui ne le connaissent pas ou ne croient pas explicitement en Lui. Tout ce qui, dans l'humanité, est amour authentique, désir de paix et de fraternité vient de Lui. C'est en Lui que le Père se réconcilie les hommes et les rassemble dans le Royaume depuis toujours. Ce rassemblement des hommes dans la charité constitue l'Eglise Corps mystique du Christ, c'est-à-dire l'Eglise dans son mystère le plus profond.

MAIS L'ÉGLISE VISIBLE ?

La Constitution conciliaire, *Lumen gentium*, la définit comme « peuple de Dieu », « sacrement de salut », « peuple messianique » qui est instrument et témoin de salut, ou encore « levain dans la pâte ». Comme on le voit par ces expressions mêmes, l'accent est déplacé : ce n'est plus le monde qui *entre* dans l'Eglise pour être sauvé, mais c'est l'Eglise qui *s'insère* dans le monde pour le sauver, par le témoignage et le service. « Ce peuple messianique, nous dit la Constitution, bien qu'il ne comprenne pas en fait tous les hommes, et que plus d'une fois il apparaisse comme le petit troupeau, est cependant pour tout le genre humain un germe très puissant d'unité, d'espérance et de salut. Etabli par le Christ dans une communion de vie, de charité et de vérité, il est pris aussi par Lui comme instrument de la rédemption de tous, et il est envoyé au monde entier comme la lumière du monde et le sel de la terre ».

Pour témoigner du Christ, la communauté des chrétiens devra se faire humble, pauvre et servante, sans recherche de privilèges et d'avantages humains. Elle fera siennes toutes les tâches terrestres de l'homme pour l'aménagement du monde, l'instauration de la justice et de la paix, consciente que tous ces efforts contribuent à la construction du Royaume. L'Evangile n'aura des chances d'être entendu et accepté des hommes d'aujourd'hui que si ce témoignage des chrétiens l'accompagne.

DE L'EXORCISME AU DIALOGUE

Nous continuerons à envoyer des missionnaires dans les contrées de religions non chrétiennes, bien sûr ! Car « nous ne pouvons pas ne pas parler » et annoncer la plénitude du dessein d'amour de Dieu à l'égard de l'humanité. Mais la mentalité et l'action missionnaires devront changer. De l'exorcisme on passera au dialogue et à la collaboration. « L'Eglise catholique, affirme la déclaration conciliaire sur les relations de l'Eglise avec les reli-

gions non chrétiennes, ne rejette rien de ce qui est vrai et saint dans ces religions. Elle considère avec un respect sincère ces manières d'agir et de vivre, ces règles et ces doctrines qui, quoiqu'elles diffèrent en beaucoup de points de ce qu'elle-même tient et propose, cependant apportent souvent un rayon de la Vérité qui illumine tous les hommes ». Et la déclaration continue un peu plus loin : « (L'Eglise catholique) exhorte donc ses fils pour que, avec prudence et charité, par le dialogue et par la collaboration avec ceux qui suivent d'autres religions, et tout en témoignant de la foi et de la vie chrétiennes, ils reconnaissent, préservent, fassent progresser les valeurs spirituelles, morales et socio-culturelles qui se trouvent en eux ».

En d'autres termes, les missionnaires commenceront par rendre les bouddhistes meilleurs bouddhistes, les Hindous meilleurs Hindous, pour les aider ensuite, avec la grâce de Dieu, à déboucher sur la plénitude de l'Evangile.

Nous imaginons bien que le changement de mentalité qu'exige cette attitude d'accueil ne sera pas facile à opérer. Comme l'écrivait justement le père Tillard : « Nous sommes sans cesse habités, nous surtout catholiques, par la tentation pharisaïque de distinguer durement entre « nous » et « les autres », les « fidèles » et « ceux du dehors ». Nous héritons du passé de vieilles habitudes condamnatoires. Ne l'oublions pas, Vatican II est le premier concile qui n'a pas fulminé d'anathèmes !

C'est terrible à dire, mais il faut que les chrétiens réapprennent le sens de la fraternité, et d'une fraternité universelle excluant toute discrimination, comme le rappelle le Concile : « Nous ne pouvons invoquer Dieu, Père de tous les hommes, si nous refusons de nous conduire fraternellement avec certains des hommes créés à l'image de Dieu. La relation de l'homme à Dieu le Père et la relation de l'homme à ses frères humains sont tellement liées que l'Ecriture dit : « Qui n'aime pas ne connaît pas Dieu ».

POURQUOI NOS JEUNES REJETTENT L'ÉGLISE

Qui a vraiment découvert le Christ ne peut mettre en doute la légitimité et la nécessité de l'Eglise. Il arrive pourtant de plus en plus fréquemment dans notre milieu que des jeunes, et parfois des moins jeunes, abandonnent la pratique religieuse et se mettent en marge de la vie de l'Eglise.

Parents, éducateurs et pasteurs en sont à bon droit angoissés. Mais ils prennent souvent une attitude d'accusation et de rejet. S'ils s'interrogeaient sérieusement sur les véritables causes de ces défections, ils feraient peut-être un meilleur partage des responsabilités. Les jeunes d'aujourd'hui sont terriblement lucides et exigeants. Ils ne veulent pas d'un christianisme à rabais, réduit à un moralisme calculateur et commandé par la peur de l'enfer. Ils ne veulent plus d'une Eglise agrippée à ses vieux privilèges, en réaction contre toute innovation ; bref d'une Eglise qui prend toujours le deuxième autobus et arrive au front quand toutes les batailles importantes sont déjà gagnées. Si le christianisme et l'appartenance à l'Eglise (l'Eglise concrète, celle qu'ils ont sous les yeux) leur apparaissent comme des boulets aux pieds qui les empêchent d'arriver à temps aux premières lignes de front, pourquoi ne pas s'en débarrasser ? Une jeune fille engagée à fond dans l'action sociale me disait récemment : « Quand il y a conflit entre une encyclique et mon engagement, c'est l'encyclique qui saute » ! C'est brutal, radical. On voudrait sans doute plus de nuances. De toute façon, cela doit nous inviter à un sérieux examen de conscience individuel et collectif.

C'est le plus souvent un faux visage de l'Eglise, de notre Eglise, que beaucoup de jeunes et de moins jeunes rejettent, et non pas l'Eglise telle que la veut Vatican II et telle que l'a toujours voulue le Christ. Dans ce rejet, il faut voir d'abord une recherche d'authenticité. Et toute recherche d'authenticité fait partie du dialogue souvent déchirant que l'homme, au cœur de sa liberté, engage avec le vrai Dieu.



LE CONCILE À VIVRE

J-M-R. TILLARD

Il est encore difficile, alors que la dernière session vient à peine de s'achever, de prévoir avec certitude l'influence que jouera ce Concile sur l'avenir de l'Eglise. Aujourd'hui plus que jamais la vocation de prophète est lourde de risques. On peut cependant déjà entrevoir quelques-unes des voies majeures dans lesquelles dorénavant l'Eglise s'engagera.

Ces voies ne sont peut-être pas aussi larges et aussi droites que plusieurs l'avaient souhaité après que Jean XXIII eût lancé la Bonne Nouvelle de l'*aggiornamento* de l'Eglise. On avait rêvé alors d'une remise à neuf, d'une mue réelle qui sans altérer en rien sa substance profonde changerait du tout au tout le visage extérieur de l'Eglise, délivrerait celle-ci des vestiges d'un passé depuis longtemps évanoui pour la mettre au diapason de notre siècle, inventerait même une toute nouvelle pastorale. Nous relisons ces jours-ci, avec un certain sourire, un article de revue écrit il y a cinq ans dans l'enthousiasme des premières recherches. On y allait bon train, et on faisait le lecteur soupirer après le jour (proche semblait-il) du grand baiser fraternel de toutes les églises chrétiennes, d'une Rome revenue à une simplicité évangélique radicale. On parlait même d'un grand remue-ménage dans les organisations centrales de l'Eglise, et l'auteur osait écrire : « nous ne serions pas surpris qu'au terme du Concile des laïcs soient appelés à quelques-unes des charges les plus hautes comme celle de Secrétaire d'Etat ». L'article concluait, avec un grain d'humour, « les chrétiens du siècle futur nous regarderaient sans doute avec le regard amusé que les jeunes Anglais portent sur la longue procession des magistrats en perruque défilant dans les rues de Londres ».

J-M-R. TILLARD O. P. : Expert du concile.

Pourtant, lorsque l'on a suivi de proche ces sessions conciliaires, mis le doigt dans l'engrenage des discussions, perçu tous les méandres des débats souvent passionnés, saisi le jeu complexe des finasseries et des méthodes, et que l'on prend un peu de recul, on surmonte ce premier mouvement de pessimisme. Car alors se dessinent nettement, au milieu de tout l'imbroglio de ces quatre sessions, des grandes lignes de force. Et c'est sur elles que va se construire l'avenir. Le Concile apparaît alors *moins comme une réponse que comme un point de départ*. Par là il se distinguera du Concile de Trente dont l'œuvre a — en dépit de l'intention des Pères — consisté avant tout en une mise en place doctrinale face aux affirmations de la Réforme. Vatican II nous semble avoir surtout déposé dans la conscience de l'Eglise un ferment de dynamisme, ouvert un chemin. Sur ce chemin l'Eglise ira, cahotant dans les débuts, mais il nous semble qu'elle ne pourra plus revenir en arrière. Et c'est beaucoup.

Quels sont donc les divers éléments dont la rencontre constitue cette puissance ainsi semée dans la vie de l'Eglise ? Il nous semble qu'on peut les caractériser comme ceci : un rééquilibrage de la conception même que l'Eglise se fait de son propre mystère, une conversion de sa conception du mystère du monde, la découverte de sa véritable mission face à la réalité du monde. Deux conversions, une découverte. Mais (et cela nous semble important) une découverte jaillissant précisément de ces deux conversions. Nous allons nous expliquer rapidement.

Une conversion de l'Eglise à son propre mystère

Sans aucun doute — le dire est devenu un lieu commun — toute l'œuvre du Concile s'enracine dans la Constitu-

tion *Lumen Gentium* promulguée à la fin de la troisième session. Là, amenant à sa pleine maturation le mouvement dont l'encyclique *Mystici Corporis* avait été une étape clé, l'Eglise de Dieu s'est définie par sa réalité la plus profonde. Avant d'être un corps extérieurement organisé, juridiquement structuré, conduit par une législation, elle est un mystère : le mystère de la communion avec le Père de tous ceux qui acceptent le Christ. Née de l'amour miséricordieux et gratuit du Père, elle a mission et pouvoir de rayonner dans le monde cet amour mystérieux, de lui préparer les voies, d'en transmettre les dons. Tout en elle — même, et avant tout, sa structure hiérarchique — est conditionné essentiellement par cette nature et cette mission. Fille et servante de la miséricorde.

On n'a peut-être pas mis assez en relief jusqu'ici, dans les nombreux commentaires de cette Constitution, qu'au lieu de se définir surtout par la relation de ses membres au chef hiérarchique visible (comme elle avait sans cesse tendance à le faire), l'Eglise se définit maintenant elle-même immédiatement par sa relation au Père. Le rôle de la papauté et de l'épiscopat n'est certes pas mis dans l'ombre : ce Concile passera au contraire dans l'histoire comme celui qui a redonné au pouvoir épiscopal sa véritable importance. Mais tout est dorénavant envisagé dans la lumière non plus des droits et des pouvoirs, mais de la vocation au service du dessein d'amour. L'Eglise entière est « signe dressé dans le monde » pour témoigner (à travers sa propre expérience) que Dieu aime les hommes. La hiérarchie n'a de but que permettre à l'Eglise d'être pleinement ce mystère de communion et ce signe ; le laïc se sauve en étant ce signe rayonnant ; le religieux cherche sa perfection en tâchant de rendre plus transparent et plus perceptible ce témoignage rendu au Père. Or se définir ainsi, cen-

trer dorénavant son regard moins sur sa constitution visible que sur sa source et sa fin, se considérer comme la responsable du dessein d'amour du Père jusqu'à la fin des temps, n'est-ce pas poser le fondement même de son perpétuel renouvellement ?

Une Église prête à se réformer

Une Église attentive surtout à ce qu'il y a en elle de juridique cherche surtout à se préserver, à se défendre, à se barder de lois. Elle est tentée de croire que son organisation même est sa fin. Elle tend à devenir jalouse de sa puissance extérieure, à se comparer aux autres puissances. Elle est excessivement susceptible lorsque son autorité est en cause. De plus, elle a tendance à trancher nettement au couteau entre ceux qui sont « les siens » (parce qu'ils sont « sous ses chefs ») et ceux qui sont « du dehors ». Tandis qu'une Église attentive avant tout à sa réalité mystérieuse de communion d'amour avec Dieu, de servante de la miséricorde, est sans cesse ouverte. Aux structures et aux juridictions elle préfère les hommes eux-mêmes, tels qu'ils sont, avec leurs défauts mais aussi avec la puissance d'amour divin qui dort dans leur cœur. Loin de chercher à mesurer au cordeau la limite séparant ceux qui sont « en elle » de ceux qui n'y sont pas, elle élargit au contraire ses frontières, prête à toute réforme possible pour accueillir et faciliter l'accès vers elle de tout homme. Peu lui importe sa puissance extérieure : elle ne se veut que servante de l'amour du Père, intermédiaire entre « le cœur de Dieu » et les hommes.

Le plus beau fruit de cette conversion de l'Église à elle-même est peut-être le décret sur l'œcuménisme. On eût pu le souhaiter plus large encore à certains plans, pourtant il est un acte de cette attention de l'Église romaine à tout ce qui, même hors d'elle, vient de l'amour du Dieu et Père de Jésus. Non pas qu'elle veuille s'imposer, étendre sa puissance sur ceux qui ne partagent pas la plénitude de sa foi. Elle désire tout simplement s'unir à tous les chrétiens pour diffuser efficacement le don divin qui depuis la Pâque cherche à envahir le monde.

Faut-il ajouter que la grande réforme liturgique — fruit des deux premières sessions conciliaires — en remettant au cœur de la vie chrétienne la célébration vivante de l'Eucharistie, sacrement de la miséricorde et de l'amour fraternel, vient apporter à cette conversion son

RÉFORME DE LA CURIE

Dans une entrevue accordée à un journaliste italien, le cardinal Alfredo Ottaviani, secrétaire du Saint-Office, déclarait récemment :

« Soixante-quinze années sont soixante-quinze années. Je les ai vécu en défendant certains principes et certaines lois.

« Si vous dites à un vieux policier que les lois vont changer, il est évident qu'il réagira comme un vieux policier et qu'il fera tout son possible pour s'opposer à ces changements.

« Mais si les lois changent, Dieu lui donnera certainement la force de défendre un nouveau trésor auquel il croit ».

Et voilà les lois sont changées. La réforme de la congrégation du Saint-Office (qui portera désormais le nom de « congrégation pour la doctrine de la foi ») a été promulguée en date du 7 décembre dernier.

Le *motu proprio* « *Integræ Servandæ* » ne bouleverse pas la composition de la congrégation qui demeure présidée par le pape et dirigée par le cardinal-secrétaire Ottaviani, mais introduit plusieurs dispositions nouvelles dont la plus importante prévoit qu'aucun auteur ne sera désormais condamné sans avoir été entendu et sans avoir eu la possibilité de se défendre.

Ce *motu proprio*, que l'on attendait depuis le 18 novembre alors que le pape avait annoncé, lors d'une séance publique du concile, son intention de procéder à une réorganisation, lente mais sûre, de la curie romaine rappelle d'abord que l'Église a toujours su dans le passé adapter ses institutions aux nécessités des temps.

Le document comporte douze points dont plusieurs constituent des innovations heureuses.

C'est ainsi que disparaît le commissaire qui perpétuait au sein du Saint-Office la figure de l'inquisiteur. La congrégation qui ne s'appellera plus « suprême » jugera des erreurs de la foi suivant les normes des procès ordinaires, ce qui met fin aux privilèges spéciaux dont elle jouissait jusqu'ici.

La congrégation est compétente dans toutes les questions touchant la doctrine et les mœurs ; elle organisera des études en cette matière et favorisera des congrès de savants ; elle examinera les livres qui lui sont signalés et, si nécessaire, les condamnera mais non sans avoir entendu l'auteur, lui avoir donné la faculté de se faire entendre, et avoir prévenu son évêque.

Elle entretiendra des rapports avec la commission pontificale des études bibliques.

Aux consultants nommés par le pape, s'ajouteront des consultants choisis parmi les professeurs d'université chaque fois que la matière à traiter pourra l'exiger.

Autre innovation : le règlement intérieur de la congrégation pour la doctrine de la foi sera rendu public.

Ainsi devient réalité un souhait formulé par le cardinal Frings dont l'intervention au concile, en novembre 1963, en dépit de son ton modeste, avait connu un retentissement profond.

Parlant sur le schéma des évêques, le cardinal avait demandé que les procédures judiciaires soient respectées par tous les organismes de l'Église et que soient bannies des méthodes qui sont de nos jours cause de scandale.

Cette intervention, qui avait été saluée par des applaudissements venus de plusieurs parties de l'aula conciliaire, avait soulevé de véhémentes protestations de la part du premier responsable du Saint-Office, son secrétaire, le cardinal Ottaviani.

Ces accusations, avait-il dit, procèdent de l'ignorance.

L'incident avait provoqué une profonde émotion chez les pères conciliaires. La question soulevée par le cardinal Frings demeura pourtant sans réponse.

Quelques semaines plus tard, le cardinal Ottaviani devait admettre que « les critiques produisent toujours quelque chose de bon... nous ne nions pas qu'il y ait quelque chose à corriger, soit dans le Saint-Office, soit dans les méthodes de la curie romaine ».

aliment et son soutien quotidien ? Une Eglise eucharistique ne peut pas ne pas se convertir sans cesse à la charité de Dieu.

Une conversion de l'Eglise au monde

Mais les hommes à aimer sont dans le monde. Celui-ci les fabrique en quelque sorte, et ils le fabriquent. Car le monde ce n'est pas simplement l'univers avec ses merveilles, c'est aussi l'humanité dans tout son réalisme. Problèmes, angoisses, douleurs, espérances des hommes tissent un vaste réseau dans lequel chaque personne est appelée à vivre son destin. Le monde pénètre chaque homme. Il y a donc en chaque chrétien une essentielle portion de monde. De plus, si l'on regarde la carte de l'humanité on se rend vite compte qu'une fraction importante des hommes n'appartient pas encore à l'Eglise visible, extérieurement organisée et structurée. Pourtant, ils ne peuvent échapper à sa mission de miséricorde. Le monde les attire, ils l'aiment, ils trouvent en lui une certaine réponse qui souvent les distrait de l'appel qu'au nom de l'Evangile elle veut leur faire entendre. Que faire alors ?

Une Eglise qui se définit d'abord par référence au dessein de Dieu commence par jeter sur le monde un regard théologal. Voulu par l'amour de Dieu, ce monde, même pécheur, même hostile, porte en lui des valeurs positives. Et tout homme droit, agissant en conformité avec les appels de sa conscience, œuvre à sa façon pour le dessein divin. Puisqu'il sert (souvent sans le savoir) l'amour du Père et malgré ses limites ou ses erreurs, cherche à le rayonner, cet homme rejoint donc déjà la mystérieuse réalité de l'Eglise « servante de la miséricorde ». Il n'est plus pour celle-ci quelqu'un « du dehors », il est déjà un frère. Et voilà tout le mystère du monde qui maintenant se dévoile sous un jour totalement nouveau. Ce fut l'œuvre surtout de la troisième session conciliaire de bien mettre en lumière ce « visage fraternel » du monde. Le monde est ensemencé de divin. Aussi travailler pour lui, pour son progrès, c'est déjà collaborer avec Dieu pour l'œuvre de son amour.

De l'hostilité à l'accueil

Il en résulte deux conséquences. D'une part l'Eglise ne pourra pas pousser le chrétien à mépriser sa contribu-

tion à la tâche grandiose du progrès et du bien-être terrestre des hommes. L'opposition dichotomique entre vie terrestre et vie éternelle ne peut plus être utilisée comme si seule la dernière était concernée par l'Evangile. Le chrétien n'est pas, en effet, simplement un homme en quête de vie future. Il est d'abord, dans l'Eglise, serviteur de l'amour de Dieu. Or cet amour passe déjà dans la Création. Refuser cette dimension naturelle du mystère chrétien n'est plus possible. L'Eglise doit au contraire, inciter ses fils à s'engager en pleine chair de l'humanité. D'autre part, elle se voit maintenant obligée non seulement de tolérer mais d'accueillir avec joie, au nom du dessein du Père, l'œuvre positive du monde. D'indifférent son regard devient amical et chargé de reconnaissance. Même dans les religions non chrétiennes, qu'elle serait normalement tentée de considérer comme des rivales, elle découvre dorénavant des voies providentielles, dotées d'une valeur propre, orientant déjà les hommes vers l'expérience d'amour qu'elle seule porte en plénitude. Aussi exige-t-elle qu'on les respecte, interdit-elle qu'on viole la liberté de leurs adeptes en les poussant par violence à les quitter fût-ce pour les jeter dans son sein. Elle veut tout simplement travailler à conduire à leur pleine éclosion, au nom du Christ, les valeurs évangéliques qu'elle décèle ainsi en elles.

On ne saurait exagérer l'importance de cette vision positive du monde pour le renouvellement de la vie pastorale de l'Eglise. L'opinion n'a pas assez dégagé la portée du vote par le Concile, en octobre dernier, de la *Déclaration sur les rapports de l'Eglise avec les religions non chrétiennes* : elle ne s'est attachée qu'au problème des juifs alors que l'enjeu était infiniment plus large. A une attitude de méfiance et de repli vis-à-vis de tout ce qui n'était pas formellement catholique succède une attitude de communion. L'Eglise découvre avec enthousiasme non seulement que la grâce divine déborde les frontières de ses institutions visibles, mais aussi que le Seigneur lui confie pour vocation de rassembler toutes ces ébauches, tous ces bourgeonnements, tous ces appels pour les amener à leur unique source, le Christ Jésus dont son Eucharistie demeure jusqu'à la fin de l'histoire le point privilégié de contact avec l'épaisseur de la réalité humaine. Regard nouveau, répondant au regard que Dieu lui-même porte sur le monde. Effort de celle qui, au lieu de détester avec précision les points de séparation, cherche avant tout

à découvrir et épanouir les liens de communion. Servante de la miséricorde, l'Eglise de Dieu veut dorénavant baser tout son effort sur un accueil du monde, non sur une condamnation. Car elle vient de percevoir dans ce monde (tel qu'il est, avec son bon et son mauvais) la silhouette de l'Evangile.

Découverte par l'Eglise de la qualité spécifique de sa mission

Voilà donc le regard de l'Eglise élargi aux dimensions mêmes du monde. Mais ici une tentation se cache, la tentation d'un optimisme béat. Pourquoi prêcher l'Evangile si déjà hors de l'Eglise visible des hommes peuvent être touchés par la grâce ? Pourquoi ne pas mobiliser toutes les forces vives pour un engagement au service du progrès, puisque celui-ci est bon, répond au dessein d'amour de Dieu ? Pourquoi jeter une teinte de pessimisme sur cette belle fresque en allant proclamer le dogme du péché ? En un mot : comment concilier dimension naturelle et dimension surnaturelle de la vocation de l'Eglise de Dieu ? Jusqu'ici on avait trop exclusivement insisté sur le surnaturel, au risque de tomber dans un certain manichéisme pour tout ce qui concernait les valeurs de la Création comme telle. On découvre maintenant la densité propre du naturel, sa place dans le plan divin, sa richesse déjà christique. La réaction, toute normale, est celle d'une mise en veilleuse de ce qui jusqu'ici avait été trop unilatéralement affirmé. La troisième session s'était close en laissant grand ouvert ce problème. Ce fut, nous semble-t-il, la grâce propre de cette dernière session que d'y avoir jeté beaucoup de lumière.

L'Eglise doit servir le progrès du monde. Elle doit aussi prêcher l'Evangile de la conversion. Certains disaient : servir le progrès revient en elle aux laïcs, prêcher l'Evangile aux clercs. Le schéma sur l'*Apostolat des laïcs* portait encore, au début de cette session, la trace de ce parallélisme. Tout en admettant en théorie l'unité foncière du plan divin, on consentait de fait à une coupure en lui entre deux plans. On résolvait le problème en disant : l'unité se fait dans la personne du Christ. Au terme de la quatrième session on ne peut plus dire la même chose parce qu'on a nettement perçu — grâce surtout au débat sur l'*Activité missionnaire de l'Eglise* — la jonction essentielle entre le progrès terrestre du monde et l'Evangile du

Salut. On a ainsi saisi ce que l'Eglise devait apporter de spécifique et d'unique à la vie, même terrestre, du monde.

Le progrès et l'angoisse

Le progrès du monde est équivoque. Il peut tourner à la destruction de l'homme. Qu'il s'agisse du développement des techniques de guerre (la fameuse bombe qui crée une paix fondée sur « l'équilibre de la terreur »), des méthodes de propagande et de persuasion qui aliènent la liberté des personnes, ou de tout autre domaine du mystère humain exploité par une fraction de l'humanité au profit de son appétit de puissance, le progrès plonge le monde dans l'angoisse et la peur. Pourquoi ? Parce qu'il repose tout entier entre les mains des hommes, et que le cœur des hommes est habité par le péché. Le sort de l'humanité se joue là, dans la rencontre entre les efforts du génie de l'homme, orienté par Dieu vers le bien et l'amour, et les morsures de l'égoïsme, de l'orgueil, du désir de domination. Tant que le cœur de l'homme sera rongé par le péché, l'avenir du monde demeurera en péril.

Or, servante de la miséricorde, l'Eglise a reçu du Père, avec mission de le communiquer aux hommes, l'Evangile du Salut, don de Dieu permettant à l'homme de changer et de renouveler son propre cœur en le plongeant dans le dynamisme de la Pâque. Il y a donc un lien étroit et essentiel entre l'Evangile et le progrès du monde. Loin de contredire ou freiner celui-ci, de mépriser le terrestre au profit du futur, l'Evangile apporte à l'effort humain vers la domination de l'univers — voulu par le Créateur — son seul ferment de Salut. Il en extirpe le germe de corruption capable de tout envahir et de conduire à la catastrophe ; il y infuse déjà le germe d'une gloire mystérieuse. Aussi, la tâche spécifique que Dieu exige de l'Eglise, même à ce plan des valeurs créées, est-elle la proclamation de la Bonne Nouvelle du Salut. Au nom même du progrès de la Création et des efforts du génie humain, parce que chargée du ministère de la miséricorde, il lui faut prêcher l'Evangile de la conversion par la purification de la Croix et le renouvellement de la Résurrection. C'est la part positive et radicalement nécessaire qu'elle doit jouer dans le drame du progrès du monde. Elle seule peut la jouer. Sa mission surnaturelle n'est donc pas une évasion au-dessus de l'angoisse actuelle des hommes ni une source de simple résignation nourrie

par l'espérance de la gloire qu'elle attend dans sa foi. Tout au contraire. Dieu veut qu'elle enfonce en plein cœur de la marche du monde pour sauver celle-ci et l'orienter vers la paix, la joie de l'humanité. L'Evangile demeure donc l'unique et suprême espérance. Loin d'avoir (comment certains le craignaient) diminué l'importance de la prédication du mystère de la Croix, la découverte de la grandeur native des valeurs de la Création en a augmenté l'urgence.

De la cathédrale au chantier

Il nous semble que le nœud du Concile est là. Cette redéfinition de la mission de l'Eglise sera sans aucun doute au point de départ de toute une re-

pensée de la pastorale : la discussion du texte sur *La vie et le ministère des prêtres* a prouvé que déjà le chantier était ouvert. Le sort des hommes, dans toute son ampleur temporelle et éternelle, apparaît dorénavant à l'Eglise sous un jour plus cru. Les discussions, les recherches de ces cinq ans ont abouti à une prise de conscience aiguë du besoin total qu'avait le monde d'entendre un Evangile qui soit celui de l'amour et de la miséricorde. Que l'Eglise soit fidèle à cette conversion à l'Evangile du Père, qu'elle continue de s'interroger sur les exigences de la miséricorde, qu'elle persiste à faire craquer toute une carapace de juridisme, et VATICAN II aura été, sous ses limites, un passage de l'Esprit de Pentecôte. ♦

\$20 MILLIONS POUR LE CONCILE

On a évalué à environ \$20 millions le coût du concile, le chiffre comprenant les frais de déplacement et de séjour à Rome de près de 1,000 évêques qui n'avaient pas les moyens de défrayer eux-mêmes cette dépense.

Le coût d'impression des documents, dont certains ont été remaniés jusqu'à sept fois, et des bulletins qui ont servi aux 544 votes pris durant les quatre sessions conciliaires, s'élève à \$500,000.

Ce dernier chiffre inclut le coût des communiqués de presse émis quotidiennement en une dizaine de langues pour le bénéfice des 2,616 journalistes accrédités au concile.

On évalue enfin à environ 10,000 le nombre des personnes qui ont participé directement à la préparation et à la tenue de ces assises, théologiens, experts, conseillers et assistants des pères conciliaires.

On rapporte enfin que le pape a distribué une indemnité à tous les

membres du personnel du Vatican pour le travail supplémentaire occasionné par le concile.

MISE EN ROUTE

Quelque 250 théologiens catholiques, protestants, orthodoxes et juifs, prendront part à une conférence internationale qui se tiendra en mars prochain sur le campus de l'université Notre-Dame, dans l'Etat d'Indiana, aux Etats-Unis.

La conférence portera sur « les principales conclusions théologiques du concile Vatican II ».

Parmi les participants, on annonce la présence de Mgr Colombo, évêque de Varèse, en Italie, théologien personnel du pape Paul VI, et Mgr Willebrands, du secrétariat romain pour l'unité des chrétiens.

On y attend également plusieurs théologiens de réputation internationale, dont les pères Karl Rahner, Edward Schillebeeckx, Yves Congar, Henri de Lubac, Bernard Häring, ainsi que l'abbé François Houtart et Mgr Gérard Philips.



RÉGULATION DES NAISSANCES

Dr. JACQUES BAILLARGEON
HÉLÈNE PELLETIER-BAILLARGEON

I — STATU QUO ?

En novembre et décembre derniers, les journaux ont fait abondamment état des nouvelles déclarations du pape Paul VI sur la régulation des naissances. En gros, ces déclarations nous étaient présentées par la presse comme l'annonce d'un statu quo quasi définitif sur la question. L'achèvement imminent de la dernière session du Concile, le vote du schéma 13 et le silence qui entoure toujours les activités interrompues de la commission pontificale sur la famille et la natalité ont eu pour effet de jeter couples et pasteurs dans la consternation : leur génération va-t-elle passer sans que l'Eglise se prononce ?

QUESTIONS EN SUSPENS

L'histoire de l'Eglise en effet abonde en questions âprement discutées, confiées à des experts puis laissées en suspens durant des siècles : au XVI^e siècle, Jésuites et Dominicains en étaient venus à de tels débats sur la prédestination, les rapports entre la liberté et la grâce que Clément VIII les dessaisit de la question pour la confier à une commission de théologiens. Lesdits spécialistes devaient s'épuiser neuf ans sur la question sans aboutir à un accord définitif si bien que le pape, lassé, suivit le conseil de saint François de Sales et finit par la déclarer matière à libre dis-

cussion. Ainsi, après vingt ans de querelles stériles, molinistes et thomistes continuèrent en cercles fermés leurs dialogues de sourds. Mais le « peuple de Dieu », lui, en ayant pris son parti avait cessé depuis longtemps de languir après leur décision et chacun s'était mis à suivre la tendance de son choix.

Un certain parallèle peut être établi avec le problème qui nous préoccupe aujourd'hui. Sur l'utilisation des méthodes anticonceptionnelles, une forte majorité du « peuple de Dieu » en a également pris son parti et cessé depuis un certain temps déjà de languir après une décision. Il l'a assumée tout seul en optant pour la tendance de son choix. Ceci est particulièrement sensible dans une pastorale actuelle très répandue en Allemagne, en Hollande, en Belgique, en France, et même, disons-le, au Québec, où le choix des méthodes est souvent laissé à la conscience des couples éclairés par les valeurs de leur amour mutuel.

La différence toutefois avec la querelle des molinistes-thomistes (dont les répercussions pastorales immédiates peuvent à première vue sembler moins évidentes) c'est que Paul VI, contrairement à Clément VIII, est actuellement loin d'avoir dégagé la commission pontificale de son mandat pour abandonner le problème à la discussion publique. Au contraire, il s'est réservé personnellement la question et, depuis le 23 juin 1964, il ne cesse d'affirmer le maintien

de la doctrine traditionnelle jusqu'à nouvel ordre. Mais voyons plutôt par le détail le sens de ces déclarations successives et réitérées.

DES DÉCLARATIONS PAPALES

Il serait fastidieux de les citer toutes puisqu'en gros, elles se ramènent toujours, à quelques nuances près, à la première d'entre elles, celle qui suivit de quelques jours l'annonce de la création de la commission pontificale sur la famille et la natalité. Nous en citons l'extrait le plus significatif tiré de la *Documentation Catholique* du 5 juillet 1964 :

« Nous espérons achever bientôt cette étude avec la collaboration de nombreux savants de valeur. Nous en donnerons par conséquent bientôt les conclusions dans la forme que l'on estimera la plus appropriée au sujet traité et au but à atteindre. Mais Nous disons franchement que Nous n'avons pas jusqu'à présent de raisons suffisantes pour considérer comme dépassées, et par conséquent n'ayant pas un caractère d'obligation, les règles données par le pape Pie XII à ce sujet. Celles-ci doivent donc être considérées comme gardant toute leur valeur, du moins tant que Nous ne Nous sentirons pas en conscience obligé de les modifier. Dans des questions aussi graves, il est bon que les catholiques suivent une seule loi, celle que propose l'Eglise avec toute son autorité. Il

semble donc opportun de recommander que personne pour le moment ne s'arroge le droit de se prononcer en des termes non conformes aux règles en vigueur ».

Dans cette déclaration, et dans celles qui suivront, deux éléments sont en présence :

- 1° Le pape affirme l'état de recherches sur la question en constituant une commission d'experts de toutes provenances, de toutes tendances et de toutes disciplines pour l'explorer et la débattre.
- 2° Le pape affirme que d'ici nouvel ordre, la doctrine de *Casti Connubii* et les déclarations de Pie XII restent en vigueur.

Pour les tenants de la doctrine traditionnelle, la question est limpide et ne cause aucune tension intérieure : ils retiendront d'abord le deuxième élément de la déclaration qui les confirme dans leur pensée et dans leur pastorale actuelles, le premier de ces éléments n'étant pas susceptible « jusqu'à nouvel ordre » de les amener à modifier leur action concrète.

La situation des « progressistes » est moins confortable. Ils miseront surtout sur l'état de recherches du premier élément pour consolider leur nouvelle théologie de l'amour humain et ouvrir davantage leur pastorale. Devant le second élément de la déclaration papale qui, selon une interprétation très circoscrite devait normalement les réduire temporairement au silence, ils ne manqueront pas d'arguments de poids.

MAIS LE PAPE DOUTE...

Le pape, en effet, a aussi déclaré par la suite qu'il *doutait*. Tout dernièrement, un journal de Milan, le *Corriere della Sera* du 4 octobre rapportait ainsi ses paroles :

« Le monde se demande ce que Nous en pensons, Nous avons le devoir de donner une réponse. Mais laquelle ? L'Eglise n'a jamais dû affronter pendant des siècles des problèmes semblables. Et il s'agit d'une matière dirions-Nous étrange pour les hommes de l'Eglise, et même humainement embarrassante. Ainsi les commissions se réunissent, les montagnes de rapports s'accumulent. On étudie beaucoup, certes, puis c'est Nous qui devons décider. Et Nous sommes seul à décider. Décider n'est pas aussi facile qu'étudier. Mais Nous devons dire quelque chose. Quoi ?... Il faut vraiment que Dieu Nous éclaire ».

Paroles qui rallieront les « progressistes » en une constatation joyeuse verbalisée récemment par Mgr. Thomas D. Roberts, ex-archevêque de Bombay : « Si le pape doute, je puis douter aussi ».

Et Mgr. Simons, évêque d'Indore (Inde) de renchérir dans une fracassante intervention au Concile : « Une loi douteuse n'oblige pas ! » (lex dubia non obligat ; en langage de moraliste).

Voilà la stricte interprétation du « statu quo » sérieusement ébréchée : il semble de moins en moins convaincant pour de nombreux esprits compétents (et dont la fidélité à l'Eglise ne saurait être sérieusement mise en doute) que les déclarations du pape concernant la force de loi de la doctrine traditionnelle ne puissent être actuellement reliées au magistère extraordinaire de l'Eglise et aux obligations strictes qui en découlent pour les fidèles en pareil cas. L'existence même de la commission leur semble bien en être le démenti vivant.

D'ailleurs, les désormais célèbres interventions des Cardinaux Léger et Suenens, du Patriarche Maximos IV, de Mgr. de Roo et de Mgr. Reuss l'an dernier et cette année semblent bien montrer que le doute du pape correspondrait davantage aux réalités de l'époque de transition vécue actuellement par l'Eglise que les essais de réaffirmation de ce qui apparaît déjà trop comme une « doctrine temporaire ».

LES ARGUMENTS DES PROGRESSISTES

D'abord connus des seuls initiés des milieux de recherche théologique, ils se sont répandus comme une traînée de poudre depuis 1963 et par la suite, ils n'ont cessé de faire l'objet d'articles, d'appels au Concile et de déclarations à la presse. Essayons d'en retenir quelques moments privilégiés.

AVANT LA CONVOCATION DE LA COMMISSION PAPALE

En 1963 : le Chanoine L. Janssens publie dans les *Ephémérides théologiques* de Louvain : *Morale conjugale et progestogènes* : article-choc qui recevra une publicité tapageuse. Article curieusement bâti où le problème de « la pilule » annoncé par le titre se trouve hâtivement posé et bâclé dans les dernières pages. Mais où, en revanche, l'auteur y analyse de manière percutante la pensée augustinienne sur laquelle s'est toujours fondée la doctrine traditionnelle de la

« procréation, fin première et essentielle de la sexualité humaine ». En le parcourant il apparaît évident que toute la spiritualité conjugale positive promue par les mouvements conjugaux depuis ce dernier quart de siècle a, en fait, tourné le dos depuis longtemps à cette pensée néo-platonicienne si pessimiste à l'égard de la sexualité. L'interdiction faite aux catholiques d'utiliser les contraceptifs pour régler leur fécondité y apparaît donc comme le dernier et le plus résistant de ses vestiges.

1963 — Mgr. J. M. Reuss de Mayence affirme dans un article : « La doctrine de Pie XII en matière de régulation a subi une évolution très nette au cours de son pontificat : dès lors, il faut éviter d'attribuer à ces textes une valeur intemporelle, comme si l'enseignement qu'ils contiennent y avait reçu sa forme définitive ». Le père Bernard Häring, en juin 1964, affirmera, lui aussi, qu'on dessert une déclaration pontificale quand on l'arrache à son contexte historique.

1964, mars — Herman et Lena Buelens, dans la revue flamande *De Maand* publient *Expression et réalité dans la doctrine catholique du mariage*, article traduit aussitôt en plusieurs langues et qui rencontre chez un grand nombre d'intellectuels laïcs une adhésion qui aboutira à « l'Adresse au second Concile du Vatican au sujet des problèmes de la famille de la part d'un groupe international de laïcs » (152 signatures de spécialistes répartis dans 12 pays). Cet article développe l'argument suivant : dans la réalité vécue par les couples, c'est l'ensemble de la vie conjugale et non l'acte isolé qui est dépositaire du mandat de fécondité. Le choix des méthodes est dès lors secondaire : c'est l'ensemble des valeurs du mariage, amour et fécondité, qui devrait devenir le critère du choix des conjoints en cette matière.

1964, avril — Mgr. Thomas D. Roberts s'interroge à Londres ! Si l'enseignement de l'Eglise est fondé sur la seule raison, comment expliquer que sur ce terrain des purs arguments naturels, les positions catholiques divergent tant de celles de presque tous les autres chrétiens, sans parler des non-chrétiens ? Ne faudrait-il pas rendre ces arguments plus convaincants ?

1964, mai — Mgr. J. M. Reuss publie une traduction révisée de son article dans *Supplément de la vie spirituelle* : quand on situe la procréation dans tout son contexte, on s'aperçoit qu'« l'intégrité physique d'un acte est loin d'être la

seule valeur à respecter. Quand on admet les méthodes cycliques, on admet implicitement une action humaine délibérément dirigée contre la fécondité d'un acte, mais au service de valeurs humaines totales. Comme c'est le cas dans les « mutilations » que nous acceptons cependant, dans les cas de greffes chirurgicales de peau, d'os ou d'organes entiers, qui ont en vue le bien total de la personne.

1964, 5 juin — La revue américaine *Commonweal* publie un numéro spécial sous le titre de *Responsible parenthood* où se retrouvent les signatures des plus éminents éléments du progressisme, entre autres Bernard Häring, Louis Dupré, E. Schillebeeckx, L. Janssens et Michael Novak. Cette publication s'inscrit dans une lignée d'initiatives semblables prises par un grand nombre de revues d'idées comme *Esprit*, *Cross Currents*, etc.

LA GAUCHE SE STRUCTURE

Désormais la pensée de la « gauche » se structure progressivement autour d'une remise en question de la notion traditionnelle de « nature ». Elle conteste de plus en plus cette notion étroite qui exige de chaque acte de la sexualité humaine (par analogie avec la sexualité animale) un caractère reproducteur, quand les sciences de l'homme et la réflexion phénoménologique lui assignent de plus en plus un primat au niveau des relations inter-personnelles. Pour la « gauche », l'enfant n'est plus « l'excuse à l'amour, il en devient plutôt l'effet : c'est un renversement total de valeur.

EN EUROPE : LE « GROUPE DE LOUVAIN »

Nous lui donnerons ce nom un peu arbitraire (on pourrait tout aussi bien dire : Bruxelles) par analogie avec les colloques tenus à l'Université de Louvain depuis quelques années et où se sont confrontés et développés des recherches médicales, sociologiques, démographiques, des pensées philosophiques issues d'une réflexion phénoménologique et enfin de nouveaux essais théologiques sur l'amour humain issus à leur tour d'une vision historique renouvelée de la doctrine traditionnelle du mariage. Autour des « cerveaux pensants » de Louvain se précise de plus en plus la nouvelle « théologie des valeurs » qui sert actuellement de base à la pastorale nouvelle évoquée plus haut dans le présent article et qui est particulièrement libérante à l'égard des méthodes de contrôle des naissances en France, en Bel-

gique, en Allemagne et dans les Pays-Bas. Plusieurs des noms mentionnés plus haut au sujet des manifestations récentes de la pensée progressiste pourraient être évoqués en parlant de Louvain.

Parmi les plus marquantes de ces manifestations, citons également le travail actif de la revue flamande *De Maand* à qui revient la publication de l'article d'Herman et Lena Buelens en 1964, et l'initiative de l'*Adresse au Concile* mentionnés plus haut. Récemment, cette revue a publié un second article des Buelens derrière la signature desquels l'on sent la présence d'un groupe de travail très solide. Le principal mérite de ce nouvel article, moins fouillé cependant que le précédent, est de bien mettre en lumière les éléments neufs de la discussion actuelle et le « consensus » croissant chez nombre d'intellectuels laïcs et religieux d'Europe et d'Amérique à l'égard de ces mêmes éléments. Le titre : *La doctrine catholique du mariage aujourd'hui* (*De Maand*, VIII, no. 6, juin-juillet 1965, p. 356-379).

EN AMÉRIQUE : LA CONFÉRENCE DE L'UNIVERSITÉ NOTRE-DAME

Tenue le printemps dernier du 17 au 21 mars à l'Université catholique Notre-

Dame (Indiana), cette conférence groupait trente-sept universitaires clercs et laïcs appartenant à sept ordres religieux et à neuf universités catholiques des U. S. A. et du Canada. Au terme de cette rencontre (qui pourrait n'être que la première d'une plus vaste initiative d'approfondissement du problème) les membres présents firent parvenir à la commission papale une déclaration en sept points (reproduits intégralement dans *le Devoir* du samedi 16 octobre 1965), déclaration dont la commission ne sera officiellement saisie qu'à l'automne. Tout en réitérant sa fidélité et sa confiance envers les décisions finales de l'Eglise, le groupe estimait, dans ce document, que la contraception n'était pas de soi immorale et que les critères traditionnels de l'Eglise relativement au contrôle des naissances devraient être entièrement révisés. Parmi les signataires on relevait les noms des Pères Gregory Baum, o.s.a., et Stanley Kutz de St. Michael's College à Toronto ; le Père John L. Thomas, s.j., sociologue spécialiste des questions familiales de St-Louis Missouri, le Père John O'Brien, c.s.c., professeur de théologie à Notre-Dame, Philip Scharper, directeur des éditions de la Maison Sheed and Ward, N. Y., etc.

II — LA COMMISSION

Nous en savons encore peu de chose si nous comparons notre information avec celle que nous posséderions à l'égard d'une commission gouvernementale par exemple. Tout comme le Concile à son tout début, la nomination de ses membres et la nature de ses premières activités ont été entourées d'un silence absolu qui ne s'est assoupli que très récemment cet automne lorsque nous avons appris par la voix des jour-

naux que les Canadiens avaient été indirectement représentés en mars dernier à Rome par un couple des leurs, le docteur et madame Laurent Potvin, membres du S. P. M. et couple-moniteur *Serena* à Ottawa.

L'ÉTERNEL SILENCE !

Cet assouplissement du silence (interprété différemment selon les pays, il faut le dire : dès son départ pour Rome, la

délégation américaine n'a-t-elle pas confié à la grande presse, par l'entremise de l'un de ses membres, la liste complète de ses membres et la nature de son mandat ?) nous a permis, par des recoupements d'informations puisés dans des journaux américains et européens, d'en dégager la composition générale même si de gros points d'interrogation subsistent encore sur le mode de nomination de ses membres, sur le choix de sa documentation et surtout sur la nature des discussions dont elle a été saisie durant les cinq jours où elle a siégé, en mars dernier, au Collège espagnol à Rome.

Nous publions, en appendice, une liste des membres de la commission recueillie dans *Témoignage chrétien*, le 18 novembre dernier. Cette liste n'est pas exhaustive, certains membres tenant à l'anonymat à cause de la situation politique de leur pays d'origine. Elle ne coïncide pas non plus parfaitement avec d'autres listes publiées ailleurs mais, telle quelle, elle nous permet de noter certains points positifs :

- 1° *C'est une liste très étendue*, variant selon les sources entre 52 ou 57 membres. Les nations représentées : 25 réparties sur 5 continents, avec cependant, nette prédominance européenne et américaine : on y compte approximativement 9 Français, 8 Belges, 7 Nord-Américains, 5 Africains dont 2 Malgaches.
- 2° *La proportion clercs-laïcs* donne une légère prédominance aux laïcs : à peu près 33.
- 3° *Toutes les tendances y sont représentées* tant chez les laïcs que chez les clercs, bien qu'en proportions inégales. L'un des deux évêques présents n'est nul autre que Mgr Joseph Reuss de Mayence (Allemagne) que nous avons abondamment cité plus haut. Et avec lui, le Père Bernard Häring, le gynécologue Jacques Ferin de Louvain dont nous venons de parler également, et le Chanoine de Lochter dont la convocation tardive est due à une intervention personnelle du Cardinal J. L. Sueens.
- 4° *La théologie s'y met largement à l'écoute des sciences et de la technique modernes* : sexologie, gynécologie, psychiatrie, sociologie, démographie sont largement représentées.
- 5° *Le Saint-Office*, présent par un seul de ses membres, le Père Jan Visser, rédemptoriste, n'y empêche apparemment pas les tendances nouvelles de s'exprimer.

MEMBRES DE LA COMMISSION PAPALE

Mgr Léo BINZ, Evêque de Saint Paul (Minn). U. S. A.,

Mgr Joseph REUSS, Evêque auxiliaire de Mayence (Allemagne).

R. P. Paul ANCIAUX, Prof. au séminaire de Malines (Belgique).

R. P. A. AUER, spécialiste des questions sexuelles, Würzburg (Allemagne).

Dr D. BARRETT, démographe, Université de Notre-Dame (Ind). U. S. A.

Dr BERTOLUS, médecin, Paris.

Dr Th. BURCH, démographe, Université de Georgetown (Washington). U. S. A.

Dr John R. CAVANAGH, psychiatre, Université John Hopkins, Baltimore, U. S. A.

Dr Colin CLARK, Agriculture Institute, Université d'Oxford (Angleterre).

Dr Prof. B. COLOMBO, Laboratoire de l'Institut Universitaire de Venise (Italie).

Mlle. B. CONCEPTION, Centre d'étude, Manille (Philippines).

M. et Mme Patrick CROWLEY, Mouvement familial chrétien, Chicago, U. S. A.

Le chanoine. Philippe DELHAYE, théologien, Université de Lille (Nord).

Dr Michel DEMBELE, directeur du département d'investigation du Ministère de Planification, Dakar (Sénégal).

R. P. Manuel DIEGUES, Rio de Janeiro (Brésil).

Dr Prof. Jacques FERIN, gynécologue à l'Université de Louvain (Belgique)

Dr Anthony FIANNY, Kingston (Jamaïque).

R. P. John C. FORD, S. J., théologien, Université catholique d'Amérique, Washinton, U. S. A.

R. P. J. FUCHS, S. J., théologien moraliste, Université grégorienne Rome (Italie).

Dr Prof. Marcel GAUDEFROY, Paris.

Dr Prof. Albert GORRES, Francfort (Allemagne).

R. P. Bernardo HARING, théologien moraliste, Rome (Italie).

Dr Prof. André HELLEGERS, gynécologue, Université John Hopkins, Baltimore, U. S. A.

Mme J. F. KULANDAY, spécialiste maternité, Office de Salut Public, New Delhi (Inde).

R. P. Michel LABOURDETTE, O. P., théologien, Toulouse (France).

Mgr Fernandino LAMBRUSCHINI, théologien, Université du Latran, Rome (Italie).

R. P. Louis LEBRET, O. P., sociologue, Paris.

Mgr G. LEMAITRE, président de l'Académie pontificale des sciences, Université de Louvain (Belgique).

R. P. St. de LESTAPIS, S. J., théologien, Action populaire, Vanves (France).

Le chanoine Pierre de LOCHT, Centre national de pastorale familiale, Bruxelles (Belgique).

Dr Prof. Juan José LOPEZ, Ibor, psychiatre, Madrid (Espagne).

Mgr Jean MARGEOT, Vicaire général diocèse de Port-Louis (Ile Maurice).

Dr John MARSHALL, neurologue, Londres (Angleterre).

Dr Prof. Amando MATTELART, sociologue Université catholique, Santiago de Chili.

Dr Prof. A. G. M. VAN MELSEN, professeur de philosophie naturelle, Université de Nimègue (Hollande).

Dr Prof. J. MERTENS de WILMART, sociologue et économiste, Bruxelles (Belgique).

Dr Henri MOINE, médecin, Tunis.

Dr MORIGUCHI, médecin, Tokyo (Japon).

R. P. GIACOMO PERICO, Faculté de théologie, Milan (Italie).

Dr et Mme Laurent POTVIN, Ottawa (Canada). S. P. M. et SERENA.

Dr Rémy RABAR, Tananarive (Madagascar).

Dr Jules RAZAFIMBAHINY, spécialiste en sociologie, Madagascar.

Dr et Mme C. RENDU, Paris. CLER.

R. P. Henri de RIEDMATTEN, O. P., Genève (Suisse).

Dr P. VAN ROSSUM, médecin, Bruxelles (Belgique).

Dr J.-P. RYAN, Bangalore (Inde).

R. P. J. SASAKI, Université d'Eichi, Osaka (Japon).

R. P. R. SIGMOND, O. P., Directeur de l'Institut de sociologie, Angelicum (Italie).

Dr Prof. THIBAUT, zoologue, Jouy-en-Josas (France).

Dr Prof. Francesco M. VITO, Recteur de l'Université du Sacré-Cœur, Milan (Italie).

R. P. Jan VISSER, C. Ss. R., Recteur, Rome (Italie).

R. P. Marcelino ZALBA, S. J., théologien, Université grégorienne, Rome (Italie).

POINTS FAIBLES DANS LA COMMISSION

Parmi les remarques moins enthousiastes que la liste nous suggère, mentionnons :

1° *La nette insuffisance de la représentation des femmes mariées* à l'intérieur d'une commission étudiant un problème qui intéresse finalement de manière très spécifique ce 50% de l'humanité. Cinq femmes seulement figurent en effet sur notre liste ; trois y sont à titre de membres des trois couples convoqués : ce sont Mme Charles Rendu (du Cler, à Paris), Mme Patrick Crowley (du Christian Family Movement, U. S. A.), et Mme Laurent Potvin (S. P. M. et *Serena*, Ottawa). L'autre femme mariée, Mme J.-F. Kulanday de New Delhi est médecin. Quant à une femme célibataire présente à titre de démographe, Mlle B. Conception, son nom la prédestinait de toute évidence à apporter les lumières de sa spécialité à la Commission. (Le docteur et Mme Potvin nous signalent également la présence d'une sixième femme aux assemblées : il s'agit de Mme Thibault, épouse d'un zoologue français et présente à titre d'assistante de recherches de son mari.)

2° *La nette insuffisance des couples mariés et particulièrement l'absence regrettable de prêtres mariés de rite oriental* (catholiques) à défaut de ministres anglicans susceptibles d'expliquer, au sein de la commission, les fondements de leur prise de positions à la conférence de Lambeth.

Incidemment aussi, on aurait pu souhaiter également la présence des époux Buelens (eux-mêmes parents de huit enfants...) dont les activités à la revue *De Maand* ont tant fait pour l'élaboration d'une révision de pensée issue d'une réflexion réaliste et chrétienne sur la fécondité de l'amour quotidien des époux.

TOUJOURS LA DROITE

Enfin, détail piquant en terminant, une indiscretion journalistique nous a permis d'apprendre qu'en notre vieille Eglise toujours jeune, les rêveries augustinienne tiennent bon : le comité de réception de la commission a séparé les époux d'avec leurs épouses dans l'attribution de leur lieu de résidence. Raison évoquée : les constitutions du Collège espagnol en interdisent l'accès aux femmes après 10 h. p.m. !... Faut-il

voir, dans ce geste, un ultime effort de la droite pour relancer les solutions extrêmes au problème de la régulation des naissances ?...

SON BILAN, SON AVENIR

Le bilan de la commission est difficile à faire : ses membres étant nommés directement par Rome selon des critères qui nous sont inconnus, et non délégués par des communautés locales pour les représenter démocratiquement, (on l'a vu par le désaveu du corps médical anglais vis-à-vis de certains de ses représentants), il est difficile de dégager dès maintenant une signification précise de leur rencontre. A quelles sources de documentation ont-ils accès ? à quelles enquêtes se livrent-ils et avec quel équipement sociologique ? quand et à quelle fréquence doivent-ils se réunir ? qui décidera qu'une nouvelle convocation s'impose ? un nouvel élargissement de ses cadres peut-il s'envisager encore, après trois élargissements successifs l'année dernière ? Voilà autant de questions dont la réponse nous fait défaut.

LA PILULE

Toutefois, d'une brève rencontre de cinq jours entre 57 délégués d'aussi diverses disciplines, tendances et provenances n'a pu résulter, nous le sentons, qu'une amorce de dialogue et qu'une meilleure définition des termes du problème. Plusieurs commentateurs affirment même que ces cinq jours ont suffi à éviter l'écueil qu'aurait constitué pour eux une discussion réduite à la moralité d'une technique particulière (les Américains ne parlaient-ils pas de : « The Pill Commission ? »...) pour resituer le problème de l'amour humain et de la fécondité dans son ensemble.

Cet écueil a été évité, chose curieuse, grâce, en grande partie, à l'obéissance très mitigée manifestée par les Américains à l'égard du secret qui devait, à l'origine, entourer toutes leurs démarches. Dès leur nomination à la Commission en effet, M. et Mme Patrick Crowley, du Christian Family Movement (Chicago), avaient eu une réaction réaliste typiquement nord-américaine : impossible d'aller là-bas discuter d'un problème aussi grave, abstraite-ment, sans chiffres, sans enquêtes, sans études concrètes auprès des couples. Aussitôt, faisant fi du secret, ils déclenchèrent auprès des couples-membres du C. F. M., une vaste enquête dont ils

devaient apporter les premiers résultats à Rome, au mois de mars.

NON LES MÉDIOCRES, MAIS LES COUPLES D'ÉLITE

Au sein de la Commission, durant les premières assemblées, plusieurs théologiens conservateurs avaient, à la remorque du Père Zalba, S. J. de l'Université grégorienne, réitéré les principes traditionnels de la morale conjugale avec une assurance qui avait consterné plusieurs délégués : les avait-on fait venir de si loin pour remettre en question le passé, où, au contraire, pour le réaffirmer avec plus de force ? C'est dans ce climat abstrait et inquiétant que les Crowley firent tout à coup état des premiers résultats de leur enquête. Ces résultats n'avaient rien pour surprendre ceux des membres qui possédaient une bonne expérience pastorale auprès des couples : c'était un cri d'alarme généralisé, non chez des chrétiens médiocres, mais, au contraire, chez les couples d'élite d'un des grands mouvements conjugaux des U. S. A., chez ceux qui avaient placé leur idéal amoureux et familial très haut, dans une ligne très évangélique. Cette communication constitua très certainement un choc pour beaucoup de professeurs de théologie qui avaient sincèrement cru jusque-là que « la loi de Dieu est aimable » : elle contribua très certainement à amener toute la commission à se poser la question essentielle : qu'est-ce, en définitive, que la loi naturelle voulue par Dieu en cette matière ? Dès lors les délibérations prirent un caractère plus existentiel et plus ouvert que le docteur et Mme Potvin ont jugé, à leur retour, prometteur pour les rencontres futures. Actuellement, tous deux se consacrent à leur tour à une vaste enquête (600 questionnaires expédiés ; 300 réponses reçues jusqu'ici) auprès de couples militants (Foyers Notre-Dame, Equipes *Serena*, etc.), enquête dont nous espérons pouvoir faire état dans ces pages d'ici quelques mois.

MANDAT CONSULTATIF

Mais le mandat de la Commission, répétons-le est purement consultatif. Son secrétariat général, confié au Père Henri de Riedmatten, O. P. (Genève) fait parvenir régulièrement au Pape les documents sur lesquels la Commission s'est mise d'accord. Mais en dernier ressort, le Pape seul doit décider à la lumière de ces documents. Et, a-t-il dit à Milan : « Il faut parler... mais quoi dire ? »

III — VOIES POSSIBLES DE SOLUTION

LA SOLUTION TECHNIQUE OU LA PILULE

Pour ce faire, on s'en tient moralement à *Casti Connubii* de manière littérale et on presse la science de trouver un moyen inédit duquel, moyennant l'obligance et l'agilité intellectuelle de moralistes compréhensifs on pourra dire qu'ils ne tombent pas sous les interdits de Pie XI et Pie XII. Pour réussir cette performance : trouver un sens au mot « nature » qui rendra le moyen « à faire passer » respectable. C'est par des raisonnements acrobatiques du genre que tous les louables efforts visant « à faire passer la pilule » ont abouti : Vg. Janssens : dans les sociétés primitives, les femmes allaitaient leurs enfants durant deux ans ce qui les rendait probablement infécondes. D'où la nécessité, dans la vie moderne, de rétablir par « la pilule » cette stérilité « naturelle » d'antan, etc.

Voilà bien cette notion de « nature » que *Times* a dénoncé d'un sain éclat de rire comme étant « a big semantic joke ». Et, selon nous, tout essai de privilégier actuellement une technique particulière sur les bases de la doctrine traditionnelle aboutira à un hiatus semblable entre l'expression et la réalité, car pour ce faire, les moralistes n'ont d'autre recours que leur passe-partout favori, le principe de « l'acte à double effet » ou le « volontaire direct et indirect ». Ex. : dans l'administration de la pilule, l'effet no 1 cherché est, disons, de régulariser des cycles menstruels ; et l'effet no 2, non voulu en lui-même mais accidentel (bravo pour l'accident !), c'est de rendre la femme inféconde... Bien heureuses de bénéficier déjà par milliers des rassurants effets de « l'acte à double effet », les femmes mariées ne se leurrent cependant pas, elles, sur leur véritable « volontaire »... La preuve : les religieuses et les célibataires vertueuses demandent rarement au médecin de régulariser leurs cycles. Elles s'en balancent complètement !

Enfin la solution « pilule » est une voie qui exigerait de faire siéger la commission en permanence puisqu'à peine

légitimée, cette technique pourrait bien être jugée périmée par la science. Dès lors s'installerait une course effolante à la légitimation chez les moralistes forcés de surveiller les innovations scientifiques pour les classer moralement au fur et à mesure de leur apparition sur le marché. C'est une voie sans issue, sans largeur et sans perspectives : trop d'esprits éclairés (aussi bien à gauche qu'à droite) siègent à la commission pour qu'on puisse sainement redouter un fourvoiement de l'Eglise dans une direction aussi « matérielle » et appelée à se démoder aussi vite.

LE MAINTIEN DE LA DOCTRINE TRADITIONNELLE

Si elle devait se maintenir, la doctrine traditionnelle devrait pour le moins être reformulée et explicitée car, telle quelle, elle est incompréhensible ou incomprise de la majorité des couples. Les chrétiens mariés ne sont pas moins généreux que les autres. Ils veulent bien à la rigueur qu'on exige d'eux l'héroïsme mais ils veulent de plus en plus comprendre pourquoi. Les mots « intégrité physique » dans un monde où on se balade avec une tête de fémur en acrylique, un anus artificiel, un membre métallique mû par électricité, une et même deux valvules cardiaques en plastique, la corne d'un mort, le rein de son jumeau, ou le sang d'un inconnu dans les veines, n'éveillent plus de résonances suffisantes pour déclencher en masse l'héroïsme continent. Les mots, comme les objets s'usent : il faut les remplacer. Sinon, nous risquons de ressembler aux Témoins de Jéhovah dans leur refus de la transfusion sanguine.

Enfin, la doctrine traditionnelle, maintenue en vigueur au niveau des principes, fuit de toutes parts comme une passoire au niveau des applications : sa pastorale est devenue une pastorale d'exceptions : pilule pour la femme irrégulière, pilule pour la femme en ménopause, pilule pour la femme névrosée, pilule pour la femme allaitante (même si elle arrête la lactation), pilule pour la

femme menacée de viol (les religieuses du Congo il y a quelques années...), pilule même, commencent à concéder certains moralistes compréhensifs, pour les épouses de maris itinérants !...

On ne peut s'empêcher de douter qu'une doctrine puisse survivre bien longtemps à un pareil écartèlement : désormais, même les plus ardents défenseurs de l'augustinisme en matière conjugale sentent bien qu'en laissant s'ouvrir la porte aux méthodes « naturelles », à la procréation volontaire et plus récemment encore à la « pilule » comme thérapeutique, ils ont ouvert la voie à autre chose et que l'enchaînement logique de cette première ouverture est désormais inéluctable.

LA « NOUVELLE VOIE »

Ses promoteurs l'appellent la « morale des valeurs ». Ses adversaires ont surtout peur qu'elle ne ressemble aux positions de l'Eglise anglicane : responsabilité laissée à la conscience du couple dans le choix des moyens mis au service d'un meilleur amour. Le présent article a présenté à vol d'oiseau ses grands chevaux de bataille, mais on commence à peine à entrevoir ses exigences d'amour qui laisseraient loin derrière elles la confortable sécurité legaliste de la « méthode permise ». Elle exigerait du couple une lucidité, une maîtrise de soi et un dialogue constants à l'égard de son harmonie conjugale et de sa fécondité : toutes les méthodes ne convenant pas nécessairement à tous les couples, tel moyen idéal à tel moment de la vie génitale de la femme pourrait devenir inadéquat à un autre. Enfin toutes les méthodes, sans exception, possédant leur part de limites et contraintes, c'est dans la recherche sincère d'un épanouissement réciproque que le ménage chrétien arrêterait son choix sur une technique donnée. Les époux seuls possédant les données intimes et concrètes du problème, ils n'auraient plus besoin de déléguer désormais leur conscience à un ecclésiastique pour se sentir sécurisés : l'Eucharistie, sacrement d'amour, suivrait natu-

rellement un choix lucide effectué dans un climat d'amour.

Cette pastorale nouvelle, que ses promoteurs voudraient rendre officielle, est déjà très répandue. Malheureusement son caractère encore semi-clandestin permet rarement aux classes défavorisées, et doublement éprouvées par le problème, d'en bénéficier largement.

Elle ne procède pas nécessairement, comme ses adversaires tendent à le faire croire, du laxisme, du manque de générosité et du dévergondage ! Elle est au contraire souvent le fait du cheminement intérieur de chrétiens authentiques qui possèdent un sens aigu de leurs responsabilités familiales. Ces chrétiens ont des enfants comme les autres, mais ils jugent que, dans leur cas, ces enfants s'épanouiront mieux dans la chaude intimité qui émane de leur harmonie et de leur équilibre sexuels retrouvés (fût-ce à l'aide d'un contraceptif) que dans le climat sublimé, souvent inquiétant, de continences décrétées par le cycle féminin et, dans leur cas, impossible à intégrer dans leur amour.

LES NOUVEAUX LAÏCS

Cette volonté de reprendre en charge leurs responsabilités au niveau de la fécondité n'est qu'une des nombreuses manifestations de la maturité des nouveaux laïcs à l'heure de Vatican II. Tandis qu'en France les trois prix Nobel de Médecine, les professeurs François Jacob, André Lwoff et Jacques Monod viennent d'accepter la présidence d'honneur du Mouvement français pour le planning familial, plus près de nous, à Montréal, deux médecins catholiques viennent d'accepter des responsabilités concrètes au sein du même mouvement fondé ici il y a un an : il s'agit des docteurs Maurice Jobin et Serge Mongeau.

L'option du docteur Mongeau et de son épouse invite particulièrement les chrétiens à la réflexion car il procède de l'évolution naturelle d'un engagement social total au sein des Chantiers de Montréal. Pour ce couple qui a choisi de fonder son propre foyer au milieu des taudis, d'exercer la médecine auprès des plus déshérités de la communauté, il ne peut s'agir que d'un choix éclairé par une charité qui se veut efficace et sans détours.

Les découvertes scientifiques ont depuis longtemps établi avec certitude le caractère épisodique de la fécondité féminine et, du coup, désentravé la signification étroite d'une sexualité humaine dirigée à tous prix vers la procréation.

Dès lors, cette sexualité est prise en charge par la liberté, la raison et les techniques humaines pour en recevoir une orientation tantôt strictement interpersonnelle, tantôt inter-personnelle et féconde à la fois. Aussitôt, la charité se découvre dans ce domaine des avenues insoupçonnées : mettre ces techniques nouvelles au service d'une meilleure intégration de toutes les valeurs spirituelles et charnelles de l'amour humain.

On peut cependant regretter que ce lourd défi à relever ne puisse, pour le moment, l'être dans les cadres d'une pastorale officiellement reconnue et que, pour faire face à leurs responsabilités de laïcs, il faille à plusieurs des nôtres aller œuvrer « hors de la bergerie »...

**Dr JACQUES BAILLARGEON
HÉLÈNE PELLETIER-BAILLARGEON**

Texte du questionnaire, envoyé l'été dernier par le docteur et madame Laurent Potvin, à six cents couples appartenant à divers mouvements familiaux.

À RÉPONDRE PAR LE COUPLE

- ÂGE DE L'ÉPOUX :
- ÂGE DE L'ÉPOUSE :
- NOMBRE D'ANNÉES DE MARIAGE :
- NOMBRE D'ENFANTS :

En vous inspirant des questions suivantes, mais sans nécessairement vous y astreindre, dites brièvement mais aussi sincèrement que possible, ce que l'expérience de votre vie conjugale vous a appris et que vous aimeriez faire connaître à ceux qui sont chargés dans l'Eglise, d'étudier ces problèmes :

- 1 — Comment s'est posé ou se pose pour vous le problème de la régulation des naissances ?
Quelles méthodes avez-vous utilisées pour espacer les maternités ?
Dans quel esprit..., avec quels résultats dans les différents domaines...
Echecs ou succès, influence bonne ou mauvaise sur votre amour conjugal, climat au foyer, etc.
- 2 — Les lois de la morale conjugale catholique ont-elles été pour vous une source d'enrichissement dans votre vie conjugale ?
Ou, au contraire, ont-elles été une entrave trop lourde à porter ?
- 3 — La charité chrétienne, dans la vie conjugale :
Qu'est-ce que ça devrait représenter, à quoi ça devrait correspondre ?
L'enseignement que vous avez reçu (à la maison, à l'école, à l'église, par la prédication, etc.) a-t-il été suffisant dans ce domaine ?
- 4 — Quelle sont les valeurs fondamentales que vous, en tant qu'époux chrétiens, vous croyez qu'il faille conserver à tout prix dans le mariage : Amour du conjoint, éducation des enfants, fidélité aux lois de la morale, etc. ?
- 5 — Quel genre de directives ou de réponses attendez-vous de l'Eglise en ce qui regarde les problèmes de l'amour conjugal et de la fécondité ?

À RÉPONDRE PAR L'ÉPOUX SEUL

- ÂGE DU MARI :
- NOMBRE D'ANNÉES DE MARIAGE :
- ÂGE DE L'ÉPOUSE :
- NOMBRE D'ENFANTS :

- 1 — Quand on vous parle de « MAÎTRISE SEXUELLE » et de « CONTINENCE PERIODIQUE » qu'est-ce que ça représente pour vous, en tant qu'homme ?
- 2 — La « MAÎTRISE SEXUELLE » vous semble-t-elle se présenter différemment chez la femme ?
- 3 — A votre point de vue, quelle serait la fréquence idéale des relations conjugales par mois ?
- 4 — Quelle est la fréquence de ces relations par mois ?

À RÉPONDRE PAR L'ÉPOUSE SEULE

- ÂGE DU MARI :
- NOMBRE D'ANNÉES DE MARIAGE :
- ÂGE DE L'ÉPOUSE :
- NOMBRE D'ENFANTS :

- 1 — Quand on vous parle de « MAÎTRISE SEXUELLE » qu'est-ce que ça représente pour vous en tant que femme ?
La maîtrise sexuelle veut-elle dire pour l'épouse qu'elle sait freiner son désir sexuel en temps opportun ?
Qu'elle sait éveiller son désir sexuel pour aller à la rencontre de celui de son mari ? Qu'elle accepte de se donner à son mari pour lui faire plaisir, etc. ?
- 2 — L'épouse peut-elle aider le mari à acquiescer la « MAÎTRISE SEXUELLE » ? Si oui, comment ?
- 3 — A votre point de vue, quelle serait la fréquence idéale des relations conjugales par mois ?
- 4 — Quelle est la fréquence actuelle de ces relations par mois ?



LE PROPHÈTE LUTHER

JOHN Mc DONOUGH

« Promouvoir la restauration de l'unité entre les chrétiens est l'un des principaux buts de VATICAN II » proclamait le décret sur l'œcuménisme (21 novembre 1964). « Ce souci de parvenir à l'union concerne l'Eglise tout entière et touche chacun aussi bien dans la vie quotidienne que dans les recherches théologiques et historiques ». Dans la vie œcuménique, la Semaine de l'unité (du 18 au 25 janvier) représente un exceptionnel moment de grâce, et une occasion privilégiée de progresser dans une meilleure connaissance réciproque. Dans cet esprit de loyal examen, MAINTENANT présente un dossier sur MARTIN LUTHER.

Auteur d'un ouvrage important sur le grand réformateur (*The Law and the Gospel in Luther*, Oxford 1963), John Mc Donough, O. P., essaie de saisir le sens de la démarche de Luther en commençant par un rappel de l'homme lui-même, « prophète » sincère et véhément. Un second article analysera plus en détails, en février, « La figure complexe » de cet esprit profondément évangélique.

Pour bien voir et saisir pleinement le caractère vraiment chrétien et religieux de Martin Luther la première démarche qui s'impose est d'aborder l'homme lui-même et de jeter un coup d'œil sur sa vie. On pourrait concevoir un ouvrage sur Luther et son œuvre qui s'intitulerait : « I was a teen-aged Catholic » by Martin Luther. Cette approche humoristique ne serait pas dépourvue de signification. Ne pourrait-on pas dire en effet que Luther fut effectivement une sorte de « teen-aged Catholic » ? Il fut assurément un jeune catholique très dévoué, éminemment sincère, d'un talent au-dessus de la moyenne et au total pourvu d'une solide instruction. Dans son enfance et sa jeunesse il a fréquenté plusieurs institutions d'enseignement.

DOCTEUR À VINGT-QUATRE ANS

Il reçut sa première formation à l'école tenue par les *Frères de la vie commune*, à Eisenach. Il y prit une excellente initiation à la doctrine et aux pratiques élémentaires de la foi catholique tout à fait dans l'optique de la *Devotio moderna*. A dix-huit ans, il entra à l'une des plus grandes universités de son temps, l'université d'Erfurt. Il y poursuivit ses études de lettres, dévorant les classiques, tout en entreprenant des études de philosophie et de logique. Il n'avait pas vingt ans quand il obtint son baccalauréat. La maîtrise ès arts exigeait deux années supplémentaires principalement consacrées à la philosophie-éthique, philosophie de la nature,

métaphysique, sans oublier la musique et les mathématiques. Ce n'est qu'après l'obtention de la maîtrise ès arts qu'il entra dans l'ordre des Augustins. C'est à Wittenberg qu'il devait poursuivre ses études en théologie et en écriture sainte en vue du doctorat. Le jeune universitaire fut remarqué par son sérieux et ses dons exceptionnels lui valurent d'être nommé à vingt-quatre ans professeur de théologie et d'écriture sainte.

En outre, dès son entrée dans l'ordre des Augustins, en 1505, jusqu'à sa rupture tragique avec Rome, soit une période de quinze ans, Martin Luther mena une vie monastique exemplaire, bien meilleure, à certains égards, que la vie de certains moines et religieux de nos jours.

CHEF DE FILE DANS SON ORDRE

Il s'acquitta si bien de ses devoirs de prêtre et de moine, avant sa révolte, que ses confrères lui demandèrent souvent d'accepter des charges importantes dans le gouvernement de l'ordre. Le monastère d'Erfurt, en 1510, choisit Luther pour accompagner son agent qu'il envoya à Rome en vue de faire une pétition auprès du Pape, relativement à certains privilèges des Augustins. En 1512, comme délégué élu, il représenta le monastère de Wittenberg au chapitre général, tenu à Cologne. La même année, il était nommé sous-prieur à son monastère de Wittenberg, sa principale responsabilité étant de diriger les études des jeunes religieux. Deux ans avant sa fameuse dispute sur les indulgences, en 1515, il devenait vicaire du district pour les congrégations Saxonnes où il continua à se dévouer, avec une vigueur croissante, à l'œuvre de l'Eglise.

IL TRANCHE SUR SES CONFRÈRES

Ces rappels quant à l'éducation de Luther et à ses responsabilités dans son ordre, sont très importants. Ils attestent que Luther s'imposa très tôt comme un étudiant appliqué, travailleur et intelligent ; un prêtre dévoué, responsable, sincère ; un moine extraordinaire ; bref un « leader » parmi ses confrères. Il n'aurait jamais été remarqué par ses confrères s'il n'avait pas gagné leur confiance et leur admiration. Et comment pouvait-il gagner cette confiance et cette admiration sinon par la stricte observance de la Règle de Saint Augustin, par son zèle religieux, par l'ardeur de sa foi, par son travail assidu, par une science et une érudition remarquables, et surtout par sa loyauté fraternelle.

Une communauté religieuse n'est pas portée à nommer n'importe qui comme vicaire provincial, sous-prieur, délégué au chapitre général, professeur d'écriture sainte et de théologie.

CATHOLIQUE À PART ENTIÈRE

Si je me suis permis d'insister là-dessus c'est pour mieux faire voir que Luther fut véritablement un étudiant catholique — « a teen-aged catholic », comme on dit en anglais. Oui ! mais aussi un prêtre catholique exceptionnel, un moine hors-pair. Nous ne pouvons pas comprendre la Réforme ni le rôle que joua Luther dans la Réforme, sans tenir compte de ce fait. En un sens la

Réforme fut un phénomène catholique, une révolte des hommes de foi catholique. La Réforme se produisit au sein de l'Eglise, dans la chrétienté du bas moyen âge, conduite par un moine catholique, un prêtre catholique, un théologien et un brillant exégète.

SINCÉRITÉ DE LUTHER

Ce que je voudrais signaler ici c'est que Luther fut un réformateur sincère dans ses intentions. Nous devrions nous garder de prêter à Luther des mobiles équivoques. Comme nous le verrons plus loin, Luther n'a jamais voulu provoquer un schisme, ni quitter la sainte église catholique. Son désir fondamental était de centrer notre foi, notre vie sacramentelle et nos œuvres sur le Christ mort et ressuscité : rien de plus, mais rien de moins.

Pour cette raison, le père Lortz, un historien catholique, refuse d'entendre parler de dépravation morale dans la vie de Martin Luther. Il déclare au contraire : « Attribuer à la révolte de Luther de bas motifs serait sous-estimer

la profondeur et la tragédie de la Réforme. En cherchant un Dieu miséricordieux, Luther s'est trouvé en dehors de l'Eglise, sans le vouloir. Et ce ne fut pas un programme révolutionnaire, préalablement conçu, qui l'amena à chercher ou désirer une rupture avec l'Eglise ».

A WORMS, IL RISQUE LE BÛCHER

Pour nous assurer de sa sincérité il n'est que de rappeler l'incident le plus dramatique de sa vie. En 1521, à la Diète de Worms, Luther apparut devant Charles V, l'empereur du saint empire romain, homme toujours méfiant envers Luther, et aussi devant une assemblée hostile de savants chrétiens, de prélats et de hauts dignitaires. Il y parla courageusement contre le pontife romain ; il affirma sa foi dans sa nouvelle théologie. Lorsqu'on lui demanda de rétracter ses erreurs il répondit : « Je ne peux point et je ne veux point rétracter car agir contre sa conscience n'est ni sûr ni sincère. Que Dieu m'aide, Amen ».

LUTHER À VATICAN II

Si l'Eglise catholique avait présenté, il y a quatre siècles et demi, le même visage qu'aujourd'hui, il est probable que Martin Luther serait demeuré catholique.

C'est ce qu'a déclaré récemment l'évêque de l'Eglise évangélique de Berlin, Mgr Dibelius, à l'occasion d'une manifestation marquant l'anniversaire de la Réforme protestante.

Les deux Eglises, catholique et évangélique, doivent maintenant marcher l'une vers l'autre jusqu'à ce qu'elles se rencontrent. Mais il

y faudra du temps, a ajouté le prélat allemand.

Mgr Dibelius a souligné que les deux confessions étaient pour le moment d'accord sur plusieurs points, particulièrement sur la nécessité d'une réforme permanente au sein de l'Eglise de Jésus-Christ.

Les catholiques ont mis du temps à admettre la nécessité d'une telle réforme, a-t-il dit, mais depuis le concile ils ont pris les bouchées doubles. L'Eglise évangélique devra à son tour se mettre résolument à l'œuvre.

A cause de cette attitude intransigeante il aurait pu se faire brûler vif, le lendemain, comme Jean Huss avait été brûlé un siècle plus tôt, au concile de Constance. Fort heureusement l'intervention de Frédéric le Sage, l'électeur de Saxe, le sauva d'un tel malheur. L'électeur le kidnappa et le cacha des soldats de l'empereur jusqu'à ce que disparut le danger. Quel est le sens de cet incident ? J'estime qu'il prouve bien la sincérité de Luther. Je trouverais difficile d'attribuer des motifs bas ou hypocrites à un homme qui est prêt à mourir pour ses convictions religieuses. Pour cette raison je considère que Luther fut sincère et sérieux quand il éleva sa voix de tonnerre contre Rome, à la Diète de Worms.

LE NŒUD DU PROBLÈME

Venons-en maintenant à la caractéristique principale de Luther qui explique sa personnalité. Des historiens ont cherché à expliquer le « phénomène Luther » par la politique, la psychologie, la protestation ou l'économique. Or pour Luther, l'essentiel a toujours été la foi en la parole de Dieu.

Gerhard Ritter comprend bien cette vérité quand il dit : « D'habitude nous commençons nos explications sur Luther par le mauvais côté, à savoir par ses luttes psychologiques et sa protestation morale contre les indulgences. Ce qui se passa, de fait, est différent. Dans un monde absurde, un monde de conventions religieuses et de théologie argumentatrice, Luther se trouva subitement confronté avec Dieu, que Luther nous dit, être plus effrayant et plus terrible que le diable... un homme ne peut éviter ceci : lorsqu'il pense à Dieu, son cœur, son corps prennent peur et il cherche à se réfugier dans le monde » (Ritter, *Luther, His Life and His Work*, Collins, London, 1964).

SON EXPÉRIENCE RELIGIEUSE

Cette déclaration de Luther, que cite Ritter, souligne déjà l'importance de l'expérience personnelle de Luther. J'aimerais citer d'autres textes autobiographiques de Luther pour illustrer la nature et l'importance de son expérience de Dieu et du péché. Encore une fois, l'espace nous manque. Limitons nos remarques sur ce point à ceci : Luther subit une bouleversante crise de conscience, une expérience authentiquement religieuse et chrétienne de lui-même vis-à-vis du Dieu vivant. A l'intérieur de

cette expérience il formula une nouvelle prédication, un nouvel enseignement sur la « metanoia », c'est-à-dire sur la conversion évangélique. Cette prédication avait pour but de stimuler l'Eglise à entreprendre un renouveau, une réforme intérieure d'elle-même du haut en bas ; une réforme, d'ailleurs, fondée sur la parole divine. Pour bien comprendre sa prédication sur la « metanoia », sur la conversion, il faut nous garder de traiter Luther comme un théologien de synthèse ou de système.

LUTHER : THÉOLOGIE OU PRÉDICATEUR ?

Luther n'est pas un théologien au sens patristique ni au sens scolastique. Ce n'est pas un saint Augustin ni un Thomas d'Aquin. Parmi les auteurs chrétiens il est vraiment unique. Comme le dit bien Henri Rondet : « Le père de la Réforme n'a rien d'un systématique. C'est un intuitif, un « prophète, un torrent tumultueux ; il aime les images brutales, pousse sa pensée jusqu'au paradoxe et on se tromperait lourdement en prenant toujours à la lettre ce qu'il écrit » (*Gratia Christi*, 1948, p. 258).

En lisant ses œuvres qui traitent des mystères de la foi, nous trouvons que son vocabulaire est peu uniforme et manque de précision. Sa pensée se laisse difficilement réduire à un système aux catégories rigides. Luther se méfie des définitions formelles et des arguments syllogistiques. Souvent ses déclarations semblent contradictoires ou paradoxales, comme celles de saint Paul ; toutefois elles nous frappent par leur tension spirituelle et par leur signification chrétienne.

LUTHER ET LA DIALECTIQUE

Mais attention ici ! Je ne veux pas dire que Luther était incompétent en logique, ou même incapable de nous persuader par les arguments dialectiques. Au contraire, il pouvait, à son gré, arguer habilement et même philosophiquement. Cependant lorsqu'il recourut à la dialectique ou à la philosophie, dans ses polémiques, il le fit pour combattre ses adversaires avec leurs propres armes ; non pour démontrer ses convictions fondamentales de foi. Dans les questions de foi, il préféra affirmer ses convictions sur la base de l'écriture sainte et de son expérience religieuse, sans s'encombrer d'autorités humaines, de nécessités de logique et de principes

philosophiques. Ainsi nous le trouvons en polémique avec Erasme. A la fin de son traité, *De servo arbitrio*, après avoir déployé tout un faisceau d'arguments en faveur de sa thèse, il conclut : « Je n'ai pas voulu comparer ou confronter mais affirmer, et moi j'affirme » (W. A., 18, 787).

Si Luther devient l'ennemi acharné de la scolastique, s'il rejette en bloc le langage des écoles, le langage d'Aristote (le langage de la philosophie, de la logique et de l'éthique), ce n'est pas parce que ce langage ne lui est pas familier ; au contraire c'est parce qu'il préfère le langage prophétique et existentiel de la Bible. Il ne cherche pas une connaissance spéculative ou théorique de Dieu, de la grâce, du péché, du sacrement ; il cherche plutôt à se faire posséder par la vérité vivante, par la puissance actuelle de la parole de Dieu. En ce sens il est vraiment prédicateur chrétien, réformateur chrétien.

« DOCTEUR » DE L'ÉGLISE

En effet Luther insiste sur son rôle de « Docteur » de l'Eglise. Il insiste pour que l'on accepte sa doctrine comme une doctrine pure — pure, en ce sens que cette doctrine, d'après lui, est fondée directement et uniquement sur la parole divine. D'ailleurs il l'enseigne comme une doctrine décisive qui lie la conscience.

Tout ce qu'il écrit, prêche, enseigne, expérimente, est marqué, même saturé, par sa prise de conscience aiguë de la puissance rédemptrice de la parole divine, donnée à l'homme pécheur pour son salut. Et je suis prêt à l'affirmer tout en connaissant très bien ses erreurs, ses faiblesses, ses violences, ses rages et ses haines. Luther est tellement préoccupé, voire emporté, par le problème de son salut qu'il lit l'évangile d'une nouvelle manière ; comme si la totalité de son expérience et la totalité de sa vie avait été, en quelque sorte, causées directement par sa prise de contact avec la parole de Dieu.

PRÉDICATEUR DE LA PAROLE

Quand nous abordons l'étude de Luther nous devrions arrêter notre attention sur cet aspect de sa personne : le prédicateur de la parole. Car, si nous nous laissons distraire par d'autres aspects de sa vie, nous pouvons être confondus par la complexité de sa personnalité ainsi que par la lourdeur de ses déclarations, et même tentés de dénigrer la valeur durable de ses convictions de base.



RELIGION À L'UNIVERSITÉ : OBJET DE MUSÉE ?

MICHEL DESPLAND

Ces quelques pages ont pour but de contribuer à la réflexion sur le genre d'enseignement religieux souhaitable dans nos universités d'aujourd'hui. Le point de départ de nos propres réflexions est une conviction : quiconque songe à donner un enseignement religieux doit commencer par prendre conscience de la manière dont le problème religieux se pose aux étudiants contemporains. Ignorer cette problématique dans les esprits de la nouvelle génération c'est se condamner à offrir un enseignement religieux vide. En fin de compte, c'est se condamner à donner un enseignement qui ne fera qu'accroître leur répugnance envers les cours de religion.

D'ABORD, UNE PROBLÉMATIQUE

Car les étudiants saisissent fort vite la différence entre un cours de littérature ou de sociologie d'une part, qui s'occupe de problèmes qu'ils ressentent et qui organise la réflexion dans des termes qui correspondent à leur expérience, et des cours de religion d'autre part qui font appel à des évidences qu'ils ne ressentent pas, à des nécessités qui leur échappent, ou même à des termes qu'ils ne comprennent pas du tout. Enfin si un cours de religion doit rencontrer les esprits là où ils sont, il ne saurait se borner à une simple documentation d'idées ou de faits religieux. Un tel cours doit aussi éduquer. Il doit offrir une contribution au développement de la personne.

Ces principes de base une fois posés, notre tâche ici consiste à saisir l'attitude d'esprit des étudiants universitaires à l'égard des questions religieuses. Nous ne pourrions pas à ce propos parler des « étudiants en général ». Tout au plus pourrions-nous caractériser certains types

et mettre en relief certains thèmes chers à l'un ou l'autre de ces types.

UNE IGNORANCE EFFARANTE

L'ignorance tout d'abord est un des facteurs de la situation. Un questionnaire à choix multiple fut distribué cet automne aux étudiants de première universitaire. Notons que le cours de religion est facultatif. On n'a donc obtenu que les réponses d'étudiants qui avaient choisi de prendre un cours de religion. Les réponses données à l'un de ces questionnaires indiquent fort bien l'état d'ignorance. L'étudiant en question y indique que tout l'Ancien Testament fut écrit par Moïse et qu'il fut composé entre l'an 3000 et l'an 1000 avant J. C. Il croit que seule la Genèse contient un récit du déluge. La Septante est pour lui un conseil de chefs juifs. Il est incapable de choisir entre cinq définitions de l'Arche de l'Alliance. Il ignore le sens des termes « Évangiles synoptiques ». A son avis l'Eglise primitive exigeait à la fois la circoncision et le baptême de ses nouveaux adeptes. Il ne sait pas ce qu'est le Symbole de Nicée. Et il est incapable de choisir entre cinq dates pour le Concile de Nicée.

Un tel état d'ignorance n'est pas exceptionnel, loin de là. Précisons aussi que cet étudiant est par ailleurs fort intelligent, et que ses connaissances dans les matières dites profanes étonnent ses professeurs de religion qui ont eux-mêmes achevé leurs études universitaires il y a une dizaine ou une quinzaine d'années.

ET L'ORTHODOXIE...

Certaines questions permettaient de vérifier si l'étudiant était assez orthodoxe dans ses croyances religieuses ou au contraire assez sceptique. Une comparaison des réponses indique que les étudiants qui se donnent comme chrétiens convaincus ne connaissent pas

mieux l'histoire de leur confession ou les courants doctrinaux au sein de l'histoire de l'Eglise que ceux qui semblent vivre dans un état de doute ou d'indifférence.

Cela nous mène à une deuxième question. Quelles sont les préoccupations de tels étudiants en face des faits religieux ? Vers quoi se tourne leur curiosité, leur intérêt, leur désir de connaissance ? Deux institutions de la vie universitaire permettent de répondre à ces questions.

UNE APATHIE GÉNÉRALISÉE

Il y a d'une part les aumôneries. Et là il faut bien dire qu'en dépit du calibre des aumôniers catholiques, protestants et juifs, en dépit de la haute tenue intellectuelle des programmes offerts, en dépit du généreux esprit d'accueil et d'ouverture, les aumôneries font face à une énorme apathie de la part des étudiants. Dans une université de près de 4000 étudiants (sans compter les étudiants du soir) rares sont les rencontres qui attirent plus d'une quinzaine d'entre eux. Cette apathie ne se manifeste pourtant pas à l'égard des groupements volontaires travaillant à des problèmes politiques ou d'action sociale.

INTÉRÊT STRICTEMENT INTELLECTUEL

Les attitudes des étudiants choisissant de prendre des cours de religion permettent aussi de percevoir l'état réel de leurs préoccupations. Les cours d'initiation à la connaissance des religions non chrétiennes sont les plus populaires, et de beaucoup. Lorsqu'un certain nombre de classes furent invitées à exprimer dans leurs propres termes pourquoi ils avaient désiré suivre un cours de religion, la grande majorité donne une réponse de l'ordre : la religion est un facteur important de la vie et de la société. Et précisons bien que par religion ils ne veulent pas dire la religion de mes pères ou de ma communauté, mais la religion

en général. Le terme recouvre donc l'animisme et le bouddhisme aussi bien que le christianisme.

Beaucoup mettent en avant un intérêt pour les grandes religions mondiales (qui semblent être pour quelque chose dans l'état actuel de confrontation entre continents). Parmi ceux qui affirment le désir de connaître la tradition juive et chrétienne, ici aussi l'accent est historique. On veut connaître objectivement l'histoire, les tensions doctrinales, les conflits religieux. Si la réponse du genre « mieux connaître ma religion » est assez fréquente, celle du genre « approfondir ma foi » est plus rare.

PAS DE RÉFÉRENCE THÉOLOGIQUE

En conclusion donc, on peut dire que, mis à part les quelques étudiants qui entrent en contact avec leurs aumôniers, et mis à part ceux qui suivent les cours de littérature biblique ou d'histoire de la pensée chrétienne avec un souci de mieux approfondir le sens de leur propre foi, dans la majorité des cas, le cadre de référence des étudiants abordant le fait religieux est un cadre purement humain. Par là je veux dire que l'étudiant manifeste de la curiosité intellectuelle pour les diverses formes qu'a prises la réalité religieuse et pour l'influence que les traditions religieuses ont exercé et exercent dans l'histoire des hommes. Ceux qui se tournent vers les cours de religion avec un intérêt spécifiquement religieux ou théologique semblent constituer une minorité. Enfin, parmi ceux qui manifestent un intérêt théologique réel, on trouve certains esprits sectaires et polémiques, prompts à condamner sans chercher à les connaître les attitudes de l'Eglise des autres. La présence de ces esprits étroits ne facilite pas la tâche des professeurs.

MÉFIANCE ENVERS LES ÉGLISES

Il ressort de ce que nous venons de dire que bon nombre d'étudiants ne posent pas le problème religieux en termes d'Eglise. Leur question n'est pas : « Qu'est-ce que l'Eglise signifie dans ma vie ? » ni même « A quelle Eglise devrais-je appartenir ? » Il est bon néanmoins de chercher à cerner les attitudes marquées à l'égard de la réalité contemporaine de l'Eglise. Le professeur Wm. Sadler Jr. de l'université Bishop à Lennoxville a publié récemment une analyse des réactions exprimées par ses étudiants à l'ouvrage de Pierre Berton. (Voir *The Christian Century*, Nov. 3, 1965.) On

sait que ce journaliste de Toronto publiait, il y a un an, à la demande de l'Eglise anglicane, une critique de l'Eglise faite par quelqu'un du dehors. D'une manière quasi unanime les étudiants tombent d'accord avec le réquisitoire de Berton. L'Eglise est censée prêcher et pratiquer l'amour. En fait ses pasteurs sont souvent des êtres mesquins et ses communautés singulièrement peu aimantes. L'Eglise est donc, ajoutent ces étudiants avec leur passion pour la généralisation, une entreprise généralisée d'hypocrisie. Je cite l'un d'entre eux : « L'Eglise d'aujourd'hui est en contraste total avec son origine et sa mission. Elle est devenue une institution morte, pré-occupée de son autorité, et utilisant le dogme pour maintenir son emprise sur les esprits plutôt que pour témoigner de la révélation vivante du Christ ». En plus de l'hypocrisie, certains accusent donc l'Eglise d'égoïsme. Les Eglises, tant protestantes que catholiques, se préoccupent de leur place dans la société, dit-on, et veulent maintenir à tous prix un pouvoir qui, elles le sentent, est en train de s'effriter.

ÉGLISE : PUISSANCE ÉTABLIE ?

Leur propre Eglise apparaît donc à ces étudiants comme une puissance établie, jalouse de la liberté de ses enfants et qui ne cesse de s'efforcer de remettre au point un système d'entraves. De tels esprits ont beaucoup de méfiance à l'égard des cours de religion. On y voit une nouvelle « combine », plus souriante et débonnaire que les anciennes peut-être, mais toujours une « combine » pour empêcher les esprits d'arriver à des conclusions qui s'opposent aux idées reçues.

Il ne nous appartient pas ici d'entrer en dialogue avec l'un ou l'autre de ces groupes d'étudiants dont nous avons brièvement caractérisé les diverses perspectives à l'égard de « la religion ». Mais il nous appartient d'entrer en dialogue avec ceux qui enseignent ou envisagent d'enseigner « la religion » au niveau universitaire (ou au niveau des futurs instituts). Et pour amorcer cette réflexion-là, je proposerai un certain nombre de constatations qui, à mon avis, devraient se situer comme lignes de force au sein de toute réflexion sur le problème.

PLURALISME SPIRITUEL

Nous nous trouvons dans une situation caractérisée par le pluralisme spi-

rituel. Je ne fais pas allusion ici au fait que sociologiquement les étudiants se déclarent catholiques, protestants, juifs ou sans religion. Je fais allusion à un pluralisme spirituel qui coupe au travers de tous ces groupes. Dans chacun de ces groupes il y a des esprits religieux convaincus, mais étroits, qui exhalent des bouffées d'amertume et une anxiété profonde à l'égard d'une éducation libérale qui les force à sortir de leur ghetto social et intellectuel. Il y a aussi des esprits religieux convaincus, qui rayonnent et sont généreux. Il y a des esprits dogmatiquement hostiles, qui ont résolument tourné le dos aux religions organisées et n'attendent rien de bon d'elles. Il y a enfin des esprits partagés entre la méfiance et le souci de mieux connaître, bref des esprits pour lesquels « la religion » est une réalité ambiguë. Inutile de dire que l'on trouve beaucoup de nuances dans ce dernier groupe.

AMBIGUÏTÉ DES STATISTIQUES

On remarquera que nous nous sommes abstenus de donner des chiffres, et de préciser la force numérique des différents types indiqués. Cela est voulu. Les faits spirituels ne se mesurent pas. Nous avons résolument renoncé à transformer les réponses à nos questionnaires en petites tables avec pourcentages.

Pour résumer : nos étudiants n'étant pas d'accord sur ce que les termes : « être croyant » veulent dire, leurs réponses à une question leur demandant s'ils ont encore la foi seraient mal interprétées et sans signification.

Etre croyant n'est pas un état facilement identifiable. De plus un croyant ne vit pas à l'abri des courants qui sont indifférents ou hostiles à l'égard de la forme de foi religieuse qui est la sienne. Au fond, que dans un auditoire de 50 étudiants il y en ait deux ou vingt qui soient arrivés à la conclusion que l'Eglise est déchue ou que la religion est une force qui s'est toujours opposée à l'épanouissement des personnes ne change rien à l'affaire. Cela ne change rien aux problèmes du maître. La liberté spirituelle d'un seul est aussi digne de respect que la liberté spirituelle d'une forte minorité. Cela ne change rien non plus aux problèmes des croyants dans la classe. La foi étant vécue dans l'ambiguïté, « l'incroyant notoire » ne fait qu'exprimer un soupçon qui est de toute façon au cœur du croyant ; que ce soupçon soit dit tout haut catégoriquement, et sans nuances, par un seul ne lui donne

pas moins de force que s'il était exprimé par une dizaine. Ajoutons que ce soupçon garderait toute sa force même s'il n'était jamais exprimé. Bien plus, si le soupçon reste latent, le croyant est livré aux périls de l'inconnaissance de soi.

LA TÂCHE DU MAÎTRE

Étant donné le pluralisme spirituel inévitable de nos auditoires, et étant donné l'obligation morale et chrétienne de ne faire violence à personne, il semble aller de soi que celui qui enseigne la religion comme matière académique formelle doit se mettre au service de la curiosité de tous. Enseigner cela veut donc dire dans ce cas s'efforcer de battre un peu en brèche l'ignorance, et encourager une réflexion honnête et bien informée sur les phénomènes religieux qui soulèvent l'intérêt des étudiants. Enseigner dans ce cas, cela signifie ne pas s'efforcer d'amener toute la classe à certaines conclusions ou à une certaine prise de position. Quelle que soit la prise de position souhaitable aux yeux de celui qui enseigne, il est inévitable que ses efforts pour amener tous ses élèves à cette prise de position apparaissent à l'un ou l'autre de ces groupes comme une atteinte portée à leur propre liberté spirituelle et une autre manifestation de l'esprit dominateur de toute religion organisée. Dans les milieux universitaires d'aujourd'hui il faut que la femme de César non seulement soit au-dessus de tout soupçon, mais encore qu'elle ait l'air d'être au-dessus de tout soupçon.

L'APPROCHE PHÉNOMÉNOLOGIQUE

Parmi les courants intellectuels contemporains il existe une école de pensée qui s'est efforcée de pénétrer le plus avant possible dans une compréhension des traditions religieuses tout en mettant entre parenthèses les questions dernières quant à la vérité ou la valeur du fait religieux en soi, ou quant à la vérité d'une tradition religieuse particulière. Nous faisons allusion à la phénoménologie de la religion qui a mis en œuvre une méthode s'efforçant de décrire la religion comme un fait humain et social, ancré dans la psychologie et dans l'histoire. La phénoménologie de la religion, qui a produit des résultats imposants, laisse en suspens les questions d'ordre théologique tout en s'efforçant de rendre justice à la spécificité de la religion, ou au caractère irréductible du sens du sacré.

La phénoménologie n'est pas anti-théologique, puisqu'elle s'abstient de parler ou de juger de ce qui ne se montre pas. Elle laisse une entière liberté pour toute option théologique. La phénoménologie n'ignore pourtant pas la théologie, puisqu'elle étudie les théologies en tant qu'aspect essentiel de n'importe quel tout religieux. George Dumézil le dit éloquemment :

« On est venu — ou revenu — à l'idée qu'une religion est un système différent de la poussière de ses éléments ; qu'elle est une pensée articulée, une explication du monde. Bref, c'est sous le signe du *logos* et non sous celui de *mana* que se place aujourd'hui la recherche ».

(Dans la préface à Mircea Eliade : *Traité d'Histoire des Religions*, Payot, Paris 1953, p. 5.)

ÉVITER L'ÉCUEIL DU RATIONALISME

La phénoménologie de la religion, enfin, évite l'écueil de tout rationalisme. Elle étudie les phénomènes religieux sans laisser leur caractère religieux s'évaporer. Elle parle certes de l'action de Dieu et qui parle à Dieu. Mircea Eliade souligne cet élément et s'oppose par là à ceux qui voudraient voir l'étude de la religion dispersée dans une poussière de départements académiques différents : sociologie, anthropologie, histoire, etc.

« Un phénomène religieux ne se révélera comme tel qu'à condition d'être appréhendé dans sa propre modalité, c'est-à-dire d'être étudié à l'échelle religieuse. Vouloir cerner ce phénomène par la physiologie, la psychologie, la sociologie, l'économie, la linguistique, l'art, etc. c'est le trahir ; c'est laisser s'échapper justement ce qu'il y a d'unique et d'irréductible en lui, nous voulons dire son caractère sacré. Certes, il n'y a pas de phénomène religieux « pur » ; il n'y a pas de phénomène uniquement et exclusivement religieux. La religion étant chose humaine, elle est de fait, et chose sociale, et chose linguistique, et chose économique — car on ne conçoit pas l'homme en dehors du langage et de la vie collective. Mais il serait vain de vouloir expliquer la religion par une de ces fonctions fondamentales qui définissent, en dernière instance, l'homme (Ibid., p. 11).

NON AU SERVICE D'UNE CAUSE

On ne peut donc pas enrôler la méthode phénoménologique, sans la fausser, au service d'une cause. Dans sa perspective par exemple il n'est pas pos-

COLLOQUE

Maintenant

FAUT-IL MAINTENIR L'ÉCOLE CONFESSIONNELLE ?

PARTICIPANTS :

Jean-Marie Beauchemin, Fédération des Collèges Classiques

Louis Pronovost, commissaire d'école à Duvernay

Louis Racine, O. P., responsable de la catéchèse au collège Marie-de-France

ANIMATRICE :

Jeanne Sauvé

Jeudi, le 27 janvier 1966
8 h. 30 p.m.

Auditorium St-Albert-le-Grand
2715, Ch. Côte-Ste-Catherine

sible de faire de l'enseignement de la religion une apologie du théisme. Une étude des ouvrages de Louis Renou ou de René Guénon sur l'hindouisme, ou de celui de Fustel de Coulanges sur *La Cité Antique* montre que des traditions religieuses se sont édifiées sans développer la position théiste. Dans cette perspective il n'est guère possible non plus de tomber dans un vague déisme sentimental faisant une apologie du caractère bénéfique de la religion en général, étant donné que la phénoménologie de la religion n'ignore pas les aberrations destructives de certains aspects de certaines traditions religieuses. La seule position fondamentale compatible avec, et renforcée par l'approche phénoménologique est celle qui soutient que la connaissance des formes de vie et de pensée qui ont été et sont assumées par les hommes dans leur histoire est un sujet intéressant, digne de curiosité, et peut être l'origine d'un enrichissement personnel et d'une action mieux informée.

UN INSTRUMENT DE DÉMYSTIFICATION

Pourquoi s'attarder sur une telle présentation de la méthode de la phénoménologie de la religion ? Parce que cette école nous permet, je crois, d'aider les étudiants à poser un regard frais et neuf sur la réalité religieuse dans toute sa diversité. Nous croyons de plus qu'un tel regard permettra à l'étudiant de surmonter ses propres pré-conceptions à l'égard du phénomène religieux, et que cela le libérera pour une réflexion ouverte et intègre sur le sens de sa propre foi. En d'autres termes, l'emploi de la méthode phénoménologique permet de démystifier « la religion ». Il permet de libérer les classes de religion des deux méfiances principales qui en empoisonnent l'atmosphère : d'une part la méfiance (justifiée ou non) qui craint l'autoritarisme des représentants de la religion établie, et d'autre part la méfiance (justifiée ou non) qui craint que l'étude académique de la religion ne détruise la foi.

CONNAISSANCE ET ENGAGEMENT

Un enseignement de la phénoménologie de la religion donne une connaissance de la puissance et du dynamisme des mouvements religieux, chrétiens et non chrétiens. Il encourage aussi une prise au sérieux de ce dynamisme. Mais

il ne saurait mener à un engagement personnel. Parler d'engagement personnel c'est changer de plan. Traduire ce changement de plan dans les institutions de nos universités nous semble à la fois urgent et facile. Que l'enseignement soit phénoménologique, et qu'il exige des lectures abondantes et un honnête effort de penser, mais qu'il laisse une liberté totale quant au choix religieux personnel. Que les aumôneries s'efforcent de guider les étudiants vers un engagement chrétien personnel, par le moyen de la catéchèse, et dans la plénitude de la vie religieuse de la communauté chrétienne. La situation de ces universités où le personnel académique du département de religion et le personnel des aumôneries n'est pas le même nous semble offrir à l'étudiant à la fois la situation la plus claire et la plus honnête, et celle qui se prête le mieux à l'esprit de recherche libre d'une part et à l'engagement chrétien authentique d'autre part.

UNE ÉDUCATION DE LA LIBERTÉ

On peut enfin se demander à quoi cela sert dans une perspective chrétienne

d'offrir un enseignement phénoménologique de la religion, si cet enseignement, tout en enseignant les grands classiques de la pensée chrétienne, met tout son honneur à s'abstenir de tout effort visant à amener la classe vers un renouvellement de sa foi. A cela je proposerai une double réponse. Peut-être que ce dont nos étudiants ont le plus besoin c'est d'un témoignage qui indique clairement que la religion de nos pères ne nous transmet pas une interdiction de penser (ou plutôt une interdiction de s'éloigner d'un certain nombre de leurs conclusions) mais donne aux esprits la liberté de poursuivre leur propre démarche intellectuelle et spirituelle. Et peut-être que les professeurs de religion pourraient imiter ceux qui conçoivent l'enseignement des mathématiques ou des sciences politiques comme une vocation chrétienne. Il est possible d'enseigner une matière qui soit théologiquement neutre, et pourtant de donner indirectement par son honnêteté intellectuelle, son intégrité personnelle et son esprit d'accueil à l'égard des étudiants, un témoignage de l'esprit de service que les chrétiens n'apprennent que du Christ. ♦

BILAN D'UN EFFORT PERDU

PIERRE AUBAILLY

Depuis quelques années déjà, la question de l'enseignement confessionnel est lancée dans le grand public québécois. Il ne s'agit pas ici de donner une solution toute faite ni, encore moins, de chercher ailleurs un exemple à copier. Simplement il peut sembler utile de regarder ce qui s'est passé à l'étranger dans des situations analogues ; c'est dans cette optique que j'aimerais faire un bilan de ce que furent l'aventure et la guerre de l'école libre (nom donné à l'école catholique) en France et cela après une expérience qui dure depuis soixante ans aujourd'hui.

FRONTIÈRES NOUVELLES

Il est nécessaire pour bien saisir le problème de faire un rapide tour historique, mais auparavant je voudrais citer l'opinion de M. Jean Lecanuet, can-

didat à la présidence de la république française aux dernières élections de décembre, candidat issu de la démocratie chrétienne et fidèle à son opinion religieuse. Dans l'*Express* du 22 au 28 novembre 1965, ce dernier répond à la question de savoir si la querelle des écoles peut encore diviser ou séparer les démocrates sincères en camps opposés sinon ennemis. Voici donc sa réponse :

« Nous disons : bien sûr c'est encore un problème, il ne faut pas le nier, il ne faut pas dire qu'il est dépassé, mais la frontière est dépassée, si le problème ne l'est pas. Des solutions ont été trouvées, on peut en imaginer de meilleures. Je n'exclus pas, si les circonstances s'y prêtaient, une négociation au plus haut sommet. Cela veut dire : recherches avec le Vatican, négociations...

« Au début du siècle, c'était une vraie frontière. Pourquoi ? Parce que les catholiques étaient, dans leur masse, contre la république. Cela consistait à combattre les positions catholiques, à essayer

PIERRE AUBAILLY : Journaliste et sociologue.

de faire que l'Eglise catholique soit la plus faible possible. C'était un combat politique. Maintenant, après le concile, ça n'a plus de sens. Il faut en tirer les conclusions et faire cesser ce combat. Nous avons d'autres tâches à mener à bien... »

NETTOYAGE À SEC

Le grand combat commença avec le XXe siècle. Les radicaux-socialistes, d'esprit voltairien, viennent de s'assurer en France, la victoire politique sinon incontestée tout au moins assez nette pour appliquer leur politique. Le Ministère *Combes* de 1902 à 1905 accomplira son programme anticlérical et fera voter en lois successives la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat.

Le résultat pratique fut assez terrible : les biens du clergé furent confisqués, les congrégations religieuses durent quitter la France sauf quelques religieuses hospitalières. Comme on l'écrivit à l'époque, non sans emboucher la trompette épique, on arracha les crucifix des écoles et des tribunaux. En termes clairs cela signifiait que dans toutes les affaires publiques et spécialement à l'école il ne devait y avoir aucune référence religieuse. Bien sûr les citoyens français gardaient la liberté de conscience mais l'enseignement religieux devait se donner en dehors de l'école. L'école primaire obligatoire se définissait par une laïcité absolue.

LA GUERRE EST OUVERTE

Malgré les conseils de modération donnés aux évêques français par Rome, ceux-ci réagirent avec le plus de brutalité possible. Il faut pourtant remarquer que le Vatican était directement intéressé puisque ces mesures n'étaient que les phénomènes extérieurs de la dénonciation unilatérale du concordat signé par Napoléon.

Donc les évêques français de tendance anti-républicaine, croyant depuis le *Syllabus*, que république était synonyme d'hérésie grossière, croyant en plus mettre la république en péril mortel d'anarchie, ordonnèrent à tous les catholiques ayant une place dans l'administration et l'enseignement de démissionner immédiatement. Cet ordre fut écouté par une majorité avec un héroïsme qui n'est pas contestable. On vit les magistrats, les préfets, les professeurs de l'université « rendre leur tablier » dans les jours qui suivirent et se retrouver sans ressources et sans travail.

Contrairement à l'espérance des promoteurs de cette mesure absurde, la république trouva dans ses ressources anticléricales suffisamment de gens capables pour occuper les postes restés vacants. Ce qui eut d'ailleurs comme effet secondaire de mettre en place toute une administration radicale-socialiste peu désireuse, à partir de ce moment, de revoir revenir en force les catholiques qu'elle avait délogés.

La manœuvre ayant fait long feu, il fallait en trouver une autre. Pour rendre justice à l'épiscopat français de l'époque, il faut noter que bon nombre d'évêques virent qu'ils s'engageaient dans une lutte où le spirituel n'avait qu'une part minime et qu'ils se contentèrent d'assurer la vie de leur petits et grands séminaires. Ils confièrent également au clergé séculier les collèges abandonnés par les religieux. Depuis longtemps déjà ces institutions dont l'humanisme les maintenait au-dessus de cette bataille un peu mesquine, entretenaient une concurrence loyale et une compétition de bon aloi avec les lycées de l'Etat.

ÉCOLE CATHOLIQUE vs ÉCOLE D'ÉTAT ...

En face des évêques réalistes, il y eut, surtout dans les provinces de l'ouest, qui de tout temps avaient lié le trône et l'autel, des prélats, qui pour rien au monde, auraient consenti à envoyer les enfants catholiques dans une école républicaine. Ils fondèrent dans chaque paroisse une école catholique dite libre car les catholiques furent presque les seuls à se prévaloir de cette loi Falloux qui autorisait toute personne ayant les diplômes nécessaires à ouvrir une école librement.

Voilà donc peut-être le quart de la France couvert par deux réseaux d'écoles primaires, l'école communale que toute municipalité se devait d'ouvrir en vertu de la loi, et tout à côté, une école libre soutenue par la paroisse souvent tenue par des prêtres du clergé séculier alors en très grand nombre dans tous les diocèses.

On vit même cette chose assez cocasse : des municipalités possédaient une école publique. Comme personne n'y allait, elle restait vide et sans maître jusqu'au jour où l'administration envoyait à ce poste un gendarme, un facteur ou un autre fonctionnaire qui désirait envoyer son fils à l'école laïque et l'Etat devait assurer un maître pour cet unique élève. Chaque guerre est accompagnée de côtés si comiques et à la fois si tragiques que les parties devraient ré-

fléchir, mais le temps était à la lutte.

... JUSQU'À LA GRÈVE DE L'IMPÔT

Cette lutte devait durer jusqu'à ces dernières années et aller en 1947 jusqu'à la grève de l'impôt des mêmes provinces de l'ouest pendant une période notable.

En effet, le grand problème de l'école libre fut bientôt financier. Tant que l'enseignement fut assuré par le clergé séculier en surplus, dans une période où le matériel didactique était à peu près inexistant, la différence ne fut pas trop grande entre l'école laïque gratuite et l'école libre qui devait assurer par elle-même toutes ses charges financières. Bientôt le problème se compliqua. Au lendemain de la dernière guerre mondiale il était devenu crucial. Les maîtres de l'enseignement libre étaient payés de façon ridicule et les diocèses devaient faire appel à des expédients de toutes sortes pour trouver les sommes énormes nécessaires à leurs écoles. Or le clergé français n'est pas riche. Une première fois à la révolution de 89 et une deuxième fois en 1905 tous ses biens furent confisqués à telle enseigne que même les églises ne lui appartiennent pas.

Il fallut donc trouver de l'argent, et ce fut la ronde des kermesses, des quêtes, des ventes de charité, etc. Mais il n'est que trop évident que les catholiques qui d'autre part payaient l'impôt comme tout un chacun ne pouvaient pas supporter longtemps de pareilles charges.

C'est alors que s'engagèrent les dernières luttes sur le plan politique pour que l'Etat prenne en charge les dépenses de l'enseignement religieux. A force de concessions on en est arrivé à une certaine entente mais ce ne fut pas sans mal puisque pendant une année entière le quart de la France territoriale décréta la grève de l'impôt.

DES EFFORTS EN PARTIE INUTILES

Ce rappel historique nous fait comprendre quels efforts les catholiques français ont fait à la demande de leurs chefs religieux. Il faut dire que pour beaucoup ce fut de l'héroïsme. Songez par exemple aux professeurs de l'enseignement libre qui acceptaient de travailler pour des salaires quatre fois moindres que ceux qu'ils auraient obtenus immédiatement dans le secteur public.

Or il est permis à l'heure actuelle de tirer les conclusions de tout ceci. D'abord il faut constater sans amertume

peut-être mais avec lucidité certainement que les motifs de cette lutte n'ont pas toujours eu la netteté suffisante, la politique ayant une part trop grande dans un engagement spirituel. D'autre part, les résultats sont sans commune mesure avec les efforts fournis. Bien sûr, héroïquement, l'école libre a réussi à maintenir une valeur académique incontestable et incontestée, mais la formation fournie au spirituel n'a pas eu cette qualité de levain dans la pâte que l'on doit attendre des chrétiens. Si cette éducation en serre chaude a pu être bonne dans des cas particuliers, elle est en général sans valeur dans les problèmes de l'heure présente.

Il est pénible de remarquer que cette école libre qui s'est donné tant de mal n'a pas formé l'élite de la France d'aujourd'hui. Les gens en vue du catholicisme français viennent pour la plupart de l'école laïque. C'est pourquoi je me suis permis de parler de « bilan d'un effort perdu ». Certes notre foi nous enseigne que les efforts perdus sur cette terre se retrouvent au ciel mais cela ne nous autorise pas à prêcher une religion de l'échec ; bien plus le grain de blé mis en terre ne meurt que pour donner au centuple.

GHETTO OU MISSION

En contrepartie pensez un peu aux résultats, si ce même effort des catholiques avait été orienté vers l'enseignement public ! Quel témoignage ils auraient pu donner ? Il aurait été cent fois plus efficace de fournir des aumôniers jeunes et dynamiques à tous les jeunes de France plutôt que d'immobiliser des prêtres pour l'enseignement d'une vingtaine d'enfants qui trouvaient déjà dans leur famille un exemple et un enseignement de la foi la plus authentique.

Ce diagnostic peut sembler dur. Pourtant c'est la conclusion que je tire. Elève de l'école laïque, j'ai enseigné pendant cinq ans dans les écoles libres en France. Cependant, il ne s'agit pas de faire des comparaisons ou de tirer des conclusions immédiates pour le Québec où la situation est nettement différente. Il s'agit seulement de constater l'échec partiel d'une expérience que son héroïsme rend glorieuse peut-être mais qui avait oublié que les chrétiens loin d'être séparés du monde doivent en être le ferment actif. Bergson constatait que le monde moderne manque d'âme. Nous qui croyons l'avoir trouvée nous n'avons pas le droit de la lui retirer.

LE FOYER FACE À LA CATÉCHÈSE

LISE et JEAN-MARC BILLY

Le renouveau catéchétique essaye de présenter le donné chrétien dans un meilleur équilibre et d'inviter l'enfant à une relation plus personnelle avec Dieu.

Or, pour nous, parents, est-ce que cela ne pose pas de nouvelles exigences ? Il y a là, semble-t-il, deux aspects à considérer : celui des parents et celui des enfants.

Les parents : sont-ils préparés ?

Mettre de côté certains aspects d'une formation religieuse qui n'a pas toujours été centrée sur l'essentiel, nous apparaît à un moment donné logique et nécessaire. Mais, comment la remplacer ?

Quand on est devant un enfant qui fait des mathématiques avec des bâtonnets et puis de savants calculs... qu'on ne comprend pas toujours, on se fie, sans trop de difficultés, aux professeurs, surtout si ceux-ci nous semblent compétents et bons éducateurs. Mais, il n'en va pas de même de la catéchèse, qui fait appel à des valeurs morales et religieuses. Ce n'est plus la responsabilité de l'école ; c'est notre responsabilité à nous. Poussant l'honnêteté jusqu'au bout, il faut bien admettre que nous ne sommes pas préparés à cela, même si on a repensé un certain nombre de choses.

Le fait de « rebâtir », d'approfondir une théologie qui se veut plus dynamique est extrêmement enrichissant, et même si au départ, on s'y engage à cause des enfants, cet « effort » nous apporte personnellement parce qu'il remet en place l'essentiel. Là, comme ailleurs, nous sommes en face de responsabilités, de choix aussi.

Les enfants : face à la nature

Pour le jeune enfant, la découverte de la nature est très riche. Et il y a là un moyen de le rapprocher de Dieu. Bien sûr, le monde est créé par Dieu, mais l'enfant ne devrait-il pas décou-

vrir la nature en dehors de l'intervention de Dieu : ce n'est pas Dieu qui fait la pluie ; c'est la condensation de la vapeur d'eau ; ce n'est pas Dieu qui fait pousser la fleur : c'est la pluie, le soleil. Dieu respecte l'ordre de la nature qu'il a créée et il n'intervient pas sans cesse pour déranger cet ordre, et ça l'enfant doit le savoir. Autrement, Dieu devient le fruit de sa pensée magique.

Nouveau style de prière

Il ne fait pas de doute que la prière est plus personnelle, mieux adaptée à l'enfant et qu'elle l'oriente vers un contact plus direct et intime avec Dieu : aux prières « par cœur », toutes faites, font place des psaumes, des prières de louange et autres.

Cependant, un danger est à signaler. L'enfant peut faire ses prières pour plaire... ou impressionner papa, maman, ou la catéchiste. Est-ce qu'il ne devine pas que ses parents restent parfois bouche-bée devant sa prière... est-ce qu'il ne la fait pas ou ne la raconte pas « un peu » à cause du regard d'admiration qu'il sent chez l'adulte ? Les réactions trop édifiantes de nos petits méritent qu'on y réfléchisse, non ?

Catéchèse du péché

Qu'on présente le péché à l'enfant d'une façon très positive, qu'on fasse attention aux mots qui feraient choc, etc., tout cela c'est fort bien, mais est-ce vraiment nécessaire de le lui présenter à sept ans ? Même si c'est mieux fait ? Même s'il a l'air détendu et heureux au sortir de la Pénitence ? Même si on a la conviction qu'il n'en sera pas « marqué » ?

D'abord, qu'a-t-il compris au juste ? Même s'il a trouvé dans sa journée ou dans la semaine qui précède un moment où il a dit « non » au Seigneur, est-ce un péché chez un enfant de sept ou huit ans qui vit dans son monde de fantaisie, d'invention ? Il y a, bien sûr, des

moments où l'enfant sait très bien qu'il a mal agi, mais ne devrait-il pas d'abord apprendre à respecter son prochain, ne pas désobéir, dire la vérité parce qu'on doit le faire, en dehors de tout contexte religieux, parce que cela doit être le fruit de tout équilibre personnel et non religieux ?

Plus tard, quand il aura d'abord intériorisé les valeurs morales sur le plan humain, quand il connaîtra le plan de Dieu, à mesure qu'il découvrira que l'univers entier est inséré dans le monde du salut par l'Incarnation, il pourra alors apprendre que le refus de participer à

ce plan, c'est le péché. Ses horizons seront peut-être plus vastes, mais aussi son engagement chrétien plus profond et plus authentique.

Les enfants ont-ils leur place à la messe ?

Même avec toutes les modifications apportées à la liturgie, il n'en reste pas moins que la messe n'est accessible qu'aux adultes. Le jeune enfant s'y ennuie, même s'il est sage, et avant même d'en avoir compris le sens, il risque

d'être dégoûté. Qui n'a entendu de nos petits : « Je ne veux pas aller à la messe », « Je n'aime pas la messe » ? Pourtant, s'il a fait sa Première Communion, il ira, sinon il se sentira coupable.

Quelle solution apporter ? Une messe pour enfants, de temps en temps, aux grandes Fêtes par exemple, avec une homélie pour eux ? Et à partir de quel moment dans leur évolution religieuse ?

En somme, en catéchèse comme en d'autres domaines, n'est-ce pas la recherche qui apportera de nouvelles lumières ?



EST-CE UN PRÉSAGE ?

Au Vatican, on a commencé à rénover deux salles qui serviront de lieu de réunion pour le synode épiscopal. Une de ces salles servait de chambre à débarras pour les meubles et les décorations superflus du Vatican. L'autre était une remise pour les vieilles statues et les vieux monuments, et était connue sous le nom de « salle des têtes coupées ».

(National Catholic Reporter.)

REFUGE POUR JEUNES FILLES TROMPÉES

« Dans le monde, on est trompeur ou trompé ; j'ai trouvé le moyen de n'être ni l'un ni l'autre je l'ai quitté ».

(Nous avons vu l'Etoile ?

Publicité des Sœurs de la Charité de Québec.)

UNE AUBAINE À NE PAS MANQUER !

Le bulletin paroissial de l'église St-Joseph, Little Falls, N. Y. annonçait que la messe de neuf heures serait offerte « pour tous ceux qui donnent deux dollars ou plus à la quête ».

(National Catholic Reporter.)

Il est encore temps de faire application.

MUSÉE DES CANDEURS

GRAND CONCOURS

Maintenant

- Un abonnement gratuit au lecteur qui nous dénichera la plus savoureuse candeur du mois.
- Envoyer les candeurs avant le 15 de chaque mois, avec source à l'appui, ainsi que vos noms et adresses.

LE REMÈDE À TOUS NOS MAUX !

Il nous faudrait un saint Jean à la General Motors, un saint Louis à la tête de la Belle Province ; un saint Michel dans les Unions ouvrières ; un saint Paul au Parlement fédéral ; une sainte Jeanne d'Arc à Radio-Canada ; un saint Christophe dans la Ligue Nationale de Hockey, un saint Augustin dans chacune de nos Universités ; un Saint Jérôme journaliste.

(La Revue eucharistique du Clergé.)

CHARITÉ ET ASSURANCE-VIE

Voici six raisons pour investir dans notre « Life income mission contract » : 1, sécurité ; 2, charité ; 3, intérêt élevé ; 4, un chèque tous les mois ; 5, aucun souci ; 6, facilité.

(Annonce publiée dans *America*.)

Nous sommes heureux de retrouver la charité en deuxième position du classement.

SAINTETÉ ET AUTOMATION

« Les monastères sont des manufactures de sainteté. Ce sont des fabriques de prières et de vertus. Ce sont des endroits que Dieu affectionne tout particulièrement ».

(L'Institut des Servantes du Très Saint-Sacrement.)

Peut-être l'auteur de ces lignes avait-il en tête l'architecture du monastère St-Albert-le-Grand inspirée d'une usine Pepsi-Cola ?

RÉABONNEMENT À « MAINTENANT »

D'un de nos abonnés : « Pour moi vous êtes en train de vous fourvoyer et le spectacle vaut bien \$5.00 ».



LA LIBERTÉ RELIGIEUSE À L'ÉCOLE

PAUL-MARCEL LEMAIRE

Un collaborateur éminent de la revue *Maintenant*, le Père P.-A. Liégé, écrivait récemment : « Toutes les décisions et orientations issues de ce Concile pastoral qu'est Vatican II entraînent des exigences considérables dans le domaine de l'éducation chrétienne. Mais très particulièrement, la Déclaration sur la liberté religieuse engagera ou confirmera les éducateurs de la foi dans des voies relativement nouvelles ». (P.-A. Liégé, *L'Eglise opte pour la liberté religieuse*, dans la revue *Catéchistes*, no 64, oct. 1965.)

Nous voudrions explorer quelques-unes de ces voies, en confrontant les exigences de la liberté religieuse avec les habitudes éducatives de nos écoles. Nous avons d'abord en vue, mais non exclusivement, ces écoles qui prennent ou prendront une allure pluraliste afin de refléter leur milieu d'insertion démographique (voir notre article *Ecole chrétienne, milieu pluraliste*, dans *Maintenant*, mai 65), soit de nombreuses écoles publiques, soit même de nombreux collèges classiques appelés à recevoir des élèves non-catholiques, puisque ces écoles privées occupent présentement tout le champ de l'éducation collégiale.

LIBERTÉ RELIGIEUSE N'EST PAS FANTAISIE

Rappelons d'abord que la liberté religieuse n'est pas la fantaisie anarchique de penser n'importe quoi en matière religieuse. Elle dérive du droit qu'a toute personne de suivre en ce domaine sa propre conscience et de manifester publiquement, sans avoir à en souffrir, ses convictions intimes, mais elle ne s'exprime et ne se développe qu'à travers les relations humaines. Si la liberté reli-

gieuse s'oppose à toute contrainte sociale ou psychologique qui pousserait un individu soit à embrasser une religion, soit à s'en éloigner, remarquons que la contrainte n'a rien à voir avec l'authentique influence éducative, soucieuse de libérer la liberté.

Positivement, la liberté religieuse résulte d'un ensemble de conditions éducatives, sociales et politiques permettant à chaque homme de se poser la question religieuse et d'y répondre à sa façon personnelle, pourvu que sa recherche et sa réponse ne mettent pas en cause le bien commun d'une société. La liberté religieuse est un milieu vital où peut vraiment s'épanouir la liberté de conscience. C'est un climat social qui n'est pas donné d'emblée, mais qui est sans cesse à créer.

Toutes les institutions sociales, depuis l'Etat jusqu'à l'Eglise, en passant par la famille, sont responsables de ce climat social. La liberté religieuse n'existera dans un milieu concret que si les individus qui l'habitent ou le fréquentent ont développé des attitudes de tolérance, de respect et d'accueil des autres. Si des lois publiques ou des déclarations de principes peuvent être nécessaires, elles ne trouveront que dans la conscience personnelle, désireuse de s'éduquer sans cesse, un dynamisme alerte et inventif.

Toute défense de la liberté religieuse commence par un difficile examen de conscience. Pour se mettre dans la foulée du Concile, l'école d'inspiration chrétienne se doit d'entreprendre cet examen. Celui-ci pourrait porter sur bien des points, nous en retenons trois : la pratique de la tolérance et du respect mutuel à l'intérieur de l'école, la pastorale scolaire face à des besoins diversifiés, la liberté religieuse dans l'éducation catéchétique.

OÙ EN EST LA TOLÉRANCE ?

Comment la tolérance et le respect mutuel sont-ils pratiqués dans nos éco-

les ? D'aucuns seront surpris de voir poser cette question. N'est-il pas évident que la tolérance présuppose une diversité d'opinions religieuses, par exemple entre catholiques et non-croyants, et qu'au demeurant une école catholique ne compte que des élèves catholiques dans ses rangs ? C'est ainsi que des éducateurs considèrent la liberté religieuse comme une « question de politique étrangère », qui ne s'applique pas à leur école. Ils se donneront alors bonne conscience en évitant la revision de vie proposée par le Concile à tous les catholiques. Ils continueront d'ignorer systématiquement les faits et d'adopter une conduite éducative qui fasse de sérieux accroc à la liberté religieuse.

Que cela plaise ou non, il se trouve une bonne proportion de non-croyants dans la plupart de nos écoles secondaires et collégiales ; l'ignorer, c'est pactiser avec la bêtise et l'injustice. A de rares exceptions près, ces non-croyants continuent de se terrer dans l'anonymat, de se plier en silence à toutes les requêtes de la religion à l'école, de ronger leur frein et de secréter un ressentiment hargneux contre les parents et les éducateurs. Cette triste comédie devrait cesser immédiatement. Les non-croyants ont droit de cité dans une école qui se dit chrétienne, ils ont le droit de s'afficher tels aux yeux des éducateurs comme des élèves croyants, sans être considérés comme des « brebis galeuses ».

MASCARADE ET SECTARISME

L'éducation religieuse de l'adolescence n'a jamais été facile, surtout lorsque la société traverse une période de mutation brusque et d'anomie sociale. S'avise-t-on qu'elle est rendue presque impossible lorsque certains jeunes doivent porter un masque religieux et se plier à des exigences religieuses qui n'ont plus de sens pour eux ? Toute la population scolaire souffre d'une telle mascarade. Les croyants sont en mauvaise posture

car ils ont l'air d'approuver l'embrigadement contraignant ; ils évitent alors le dialogue religieux et l'affrontement ouvert avec les non-croyants ; ils sont facilement ébranlés par les allégations, parfois justifiées, parfois globalisantes de ces derniers.

Les éducateurs se plaignent souvent du climat d'indifférence et de relativisme religieux qui régnerait dans leurs écoles. Loin de la contrecarrer, le masque religieux favorise l'indifférence. Evidemment, il ne suffira pas que les masques tombent pour que tous les adolescents accèdent rapidement au sens de la liberté religieuse. A cet âge, on est facilement sectaire, surtout quand l'éducation familiale et scolaire n'a pas préparé le jeune au pluralisme religieux. Il est indéniable que le sectarisme anti-religieux peut compromettre la catéchèse dans une classe. Mais on ne répond à l'intolérance que par l'amour humble et patient.

FIN DU NIVELLEMENT

Le sens de la liberté religieuse pousse l'éducateur consciencieux à rendre possible à tout élève une recherche religieuse qui lui soit proportionnée. Dans ce but, il se penche sur la situation religieuse de chaque élève et sur les besoins diversifiés d'un groupe étudiant. Reconnaître cette nécessité, c'est vouloir échapper à la tentation de nivellement où incitent tous les programmes d'enseignement religieux ; c'est aussi s'engager à diversifier l'action pastorale selon les besoins des élèves.

Très peu d'écoles acceptent de bien distinguer la catéchèse des cours de sciences religieuses. Alors que celles-ci peuvent être explorées, au moins dans une certaine mesure, par des élèves simplement curieux, la catéchèse est un enseignement de foi où l'élève est vitalement compromis et accepte de se laisser interpeller par l'évangile. Or il peut très bien se faire qu'un adolescent de 16-17 ans ne puisse supporter ni la catéchèse ni les sciences religieuses. Il nous semble urgent de distinguer ces deux types d'enseignement, de faire de l'étude des sciences religieuses une option facultative au baccalauréat, enfin de laisser à l'adolescent (avec ou sans l'assentiment de ses parents ?) la décision de suivre ou de ne pas suivre la catéchèse.

GÉOGRAPHIE NOUVELLE

Ces mesures, qui nous semblent fondées sur la nature même de l'acte de

foi, contribueraient à débrouiller une situation actuellement très confuse et souvent lourde à porter par la conscience des jeunes. Que faire en attendant qu'elles soient adoptées ? En catéchèse proprement dite, les examens et les contrôles ne peuvent être appréciés d'après des critères de pure objectivité puisque l'élève est invité à donner sa pensée personnelle ; faire autrement serait attenter à sa liberté de conscience.

En pratique, le catéchète se trouve souvent devant une classe où se côtoient des croyants de toute nuance et des non-croyants. Une telle géographie catéchétique aurait été impensable aux origines chrétiennes, mais il faut essayer de s'y adapter en respectant le mieux possible la liberté religieuse. Le catéchète cherchera un ton et des approches qui puissent répondre aux interrogations du plus grand nombre ; il ne peut donc se mettre à la remorque des programmes tout faits. Il portera l'inquiétude chercheuse de ses élèves au cœur de sa foi.

Il risque alors de ne satisfaire pleinement ni ceux qui partent de très loin ni ceux qui ont besoin d'une nourriture substantielle. C'est pourquoi il voudra offrir aux élèves intéressés d'autres médiations religieuses, des rencontres plus restreintes, des célébrations liturgiques,

en n'oubliant pas qu'il est impossible à quiconque d'accéder à une foi adulte sans participer à des communautés fraternelles qui se livrent à une réflexion engagée et à une prière authentique.

LIBERTÉ RELIGIEUSE ET CATÉCHÈSE

La catéchèse elle-même, du commencement à la fin de la scolarité, visera l'éducation de la liberté religieuse comme l'un de ses objectifs primordiaux. Tout commence par un certain style de rapports entre éducateur et élèves. Un enfant apprend à respecter les autres s'il est d'abord respecté dans le mystère de son individualité. En catéchèse plus qu'ailleurs, un enfant ou un jeune doit se sentir accepté et aimé tel qu'il est, quelle que soit la qualité de sa vie religieuse ou même de son intérêt pour la catéchèse. Surtout, qu'il ne se fasse pas juger ou classer sur les prouesses de sa piété ! Le catéchète nourrira cette attitude de respect dans la conviction que Dieu agit de façon originale dans chaque vie humaine.

Il cherchera à communiquer le même esprit à ses élèves qu'ils apprennent peu à peu à s'accepter dans leurs divergences religieuses, à confronter leurs

XIXe SIÈCLE

« La politique de l'Eglise en éducation au XIXe siècle repose sur un postulat tacite : tout ce qui appartient au domaine de la culture et de l'éducation peut et doit être maintenu dans le sein de l'Eglise par le moyen d'institutions qu'elle dirige et administre elle-même. Ce programme n'est plus souhaitable, il n'est plus possible à l'Eglise dans le monde qui vient. Et les collègues indépendants que l'Eglise peut bien encore fonder de façon légitime, dans la société de l'avenir n'auront plus ce caractère d'autarcie culturelle qui était un trait distinctif (et positif) en terrain de chrétienté du collège de naguère ».

XXe SIÈCLE

« Le rapport Parent prévoit que d'ici quelques années 25 instituts d'environ 2000 à 3000 élèves chacun seront indispensables pour absorber la vague montante des effectifs... Les grandes universités françaises de Montréal et de Québec compteront bientôt sur leurs campus respectifs plus de 20,000 étudiants... Nous sommes loin de soupçonner l'ampleur, la nouveauté, les exigences en recherche, en temps d'étude et de réflexion exigés par les tâches qui sont déjà imposées à l'Eglise à cause de ces transformations sociales et culturelles... dans les domaines spécifiques de l'enseignement qui est devenu la clef du monde de demain ».

(Pierre Angers, s. j., *Les tâches de l'Eglise dans l'enseignement*, Prospectives, septembre 1965)

dées sans crainte ni crispation. Rien ne favorise cette extension de l'accueil mutuel comme la réflexion en équipe de travail. Il faut se réjouir de voir cette méthode pédagogique, qui a pourtant ses limites, se répandre dans nos écoles.

Dans la présentation du message évangélique, l'attention à la liberté religieuse exige un style particulier, celui de la proposition et de l'appel, et non pas le style de l'impératif catégorique, du genre : ce que le chrétien *doit* croire, *doit* faire, *doit* pratiquer. Sur ce point, bien des manuels auraient besoin d'être révisés ou remplacés, à commencer par le *Catéchisme catholique*, utilisé à partir de la troisième année. En particulier, quel sort font les manuels, aux « autres », à ceux qui ne sont pas de l'Eglise catholique ?

De plus, la présentation du message s'évertuera à suivre le développement de l'expérience religieuse de l'enfant et du jeune, de façon à rencontrer leurs possibilités d'assimilation. C'est aussi une façon d'arrêter l'élan de la liberté intérieure que de bourrer le crâne d'un

enfant d'affirmations incompréhensibles et inutiles.

L'OBLIGATION DE CROIRE

Seule cette attention au développement de la conscience religieuse fera saisir le moment opportun pour présenter certains aspects de l'évangile. Prenons un exemple. Il est évident que le caractère obligatoire de la foi et le jugement de Dieu font partie intégrante de l'évangile. Quand et comment annoncer ces aspects de l'évangile de façon à ne pas violenter la liberté de conscience, à ne pas créer de peur infantile ou des pressions psychologiques indues ?

Un jeune ne peut se croire obligé à la foi s'il n'a pas encore saisi l'invitation du Christ à son royaume. La compréhension du jugement de Dieu pré suppose une suffisante maturité spirituelle et une certaine expérience de l'espérance et de la joie chrétienne. Rares sont les adolescents qui se trouvent dans ces conditions ; ils ne peuvent donc saisir facilement en quel sens la foi au

Christ est obligatoire au salut. La catéchèse leur dévoilera peu à peu leur responsabilité en face du problème religieux et la gravité de la décision en cette matière. Paul VI disait excellemment :

« Le Christ invite à lui. Il invite à la foi, il crée une obligation morale pour les hommes auxquels parvient son invitation. Mais il ne contraint pas, il n'ôte pas sa liberté physique à l'homme, qui doit décider lui-même, en conscience, de son destin et de ses rapports avec Dieu ». (Paul VI, audience du 28 juin 1965.)

L'Eglise, qui a été envoyée aux hommes pour leur donner le goût de toutes les vraies libertés, travaille à créer les conditions d'une véritable liberté religieuse. Cette préoccupation va imprégner toute sa mission et toute sa pédagogie. Tâche difficile que de concilier toutes les exigences de l'évangile avec le respect intégral de la liberté religieuse. Dans le passé, l'Eglise n'est pas arrivée facilement à cette conciliation. Il ne faudrait pas croire que la réussite future, tant à l'intérieur de l'Eglise qu'à l'extérieur, sera assurée par une noble déclaration conciliaire. ♦



NATIONALISER LA TÉLÉVISION PRIVÉE ?

ANDRÉ CHARBONNEAU

Les radiodiffuseurs canadiens sont légalement assujettis à deux exigences fondamentales : premièrement, diffuser des émissions canadiennes faisant appel à des artistes et à des auteurs canadiens ; deuxièmement, fournir une programmation équilibrée et variée. Voyons dans quelle mesure les entreprises privées de télévision canadiennes-françaises remplissent les engagements qu'elles ont pris au moment où elles se firent concéder le privilège de réaliser, au nom du public, des émissions télévisées.

ANDRÉ CHARBONNEAU : Auteur de « La radiodiffusion au Canada depuis ses origines jusqu'à nos jours », *Cahiers d'information et de documentation* de l'Institut canadien d'éducation des adultes, no. 16-17.

« L'avènement de stations privées canadiennes dans les régions où seul Radio-Canada assurait auparavant le service aurait dû accroître le choix d'émissions d'origine canadienne. En fait... c'est le contraire qui s'est produit. L'addition d'une station privée a généralement accru le visionnement d'émissions américaines » (p. 36).

IMPORTATION DOUTEUSE

Ces considérations du comité Fowler touchent l'ensemble des stations privées de télévision. Elles s'appliquent notamment aux stations privées de langue française non affiliées à la Société Radio-Canada, puisque celles-ci se situent au tout premier rang des importateurs d'émissions étrangères. En effet, 50% des émissions diffusées par ces stations proviennent de l'extérieur. Notons que

ce taux atteint le maximum prévu par les règlements et que « les pourcentages seraient plus élevés si l'enquête avait porté sur une semaine de l'été ou s'était limitée aux heures de haute écoute de la soirée » (p. 33). Signalons enfin que non seulement les stations privées constituent un important facteur d'aliénation culturelle au Canada, mais qu'elles importent également, de l'avis même du comité, ce qu'il y a de moins valable dans la culture de nos voisins du Sud.

ET LES ARTISTES ?

Cette importation massive d'émissions étrangères de faible qualité est-elle le prix qu'il faut payer pour obtenir des émissions canadiennes de haut standard ? En somme l'existence des sta-

tions privées favorise-t-elle l'expression des artistes et des auteurs canadiens ?

Deux chiffres suffisent pour répondre à cette double question.

**SOMME AFFECTÉE AUX CACHETS
PAR LES STATIONS PRIVÉES
DE LANGUE FRANÇAISE — 1963**

(moyenne quotidienne)

radio : \$44.80
télévision : \$267.50

Suffit-il de savoir, pour nous consoler, que les stations françaises du Canada « ont payé en cachets respectivement 2.8 fois et 3.6 fois plus que leurs homologues de langue anglaise » et que CFTM (canal 10) a versé plus de 30% du total des \$2.4 millions consacrés aux cachets par l'ensemble des radiodiffuseurs canadiens ? L'incurie des uns excuse-t-elle celle des autres ?

Demandons-nous donc avec les membres du comité Fowler quelle sorte d'émissions, au rythme de une par jour, peut-on présenter à ces prix et combien peut-on engager d'auteurs, de réalisateurs, de comédiens et de musiciens avec des sommes aussi ridiculement basses ?

LA COURSE AU TRÉSOR !

Dans ce contexte, il n'est peut-être pas inutile de rappeler qu'en 1963, les stations privées ont encaissé des recettes d'exploitation excédant \$111,000,000 alors qu'elles consacraient à peine plus de \$4,000,000 aux cachets. Signalons enfin que le canal 10 réalisait à lui seul l'an passé un profit net, après déduction d'impôt, excédant \$1,500,000.

« Il faut se rappeler que c'est en promettant de présenter des émissions faisant appel aux artistes canadiens que la plupart des stations privées ont obtenu leur permis » (p. 46).

Pouvons-nous espérer cependant un redressement de la situation ? Voyons les tendances observées par le comité Fowler :

« ...les radiodiffuseurs ne cessent de réduire la part consacrée à la création et à l'interprétation dans la radiodiffusion canadienne » (p. 42).

ANALYSE DE PROGRAMMATION

Passons au deuxième point. La programmation des stations privées est-elle équilibrée et variée ? Pour répondre à cette question les membres du comité Fowler ont comparé la programmation de quatre stations de télévision cana-

diennes à celles des réseaux américains, britanniques et français. CFTM-TV (canal 10, Montréal), représentait les stations privées de langue française dans cet échantillon.

EN TÊTE : LE DIVERTISSEMENT LÉGER

Utilisant la classification du BGR, le comité Fowler a ainsi étudié l'importance respective des catégories suivantes dans la programmation : divertissement léger, informations et opinions, arts et lettres, sports. Les chiffres fournis nous permettent de constater que le divertissement léger domine le classement partout sauf sur les réseaux publics du Royaume-Uni et de la France. Il occupe ainsi, en moyenne, 58.3% de l'horaire dans l'ensemble des stations étudiées, grâce à l'apport particulier des stations privées diffusant en ces contrées.

Pareille attention accordée au divertissement léger ne semble pas suffisante cependant aux dirigeants du canal 10 puisque ceux-ci ont jugé bon de consacrer 72.7% de leur horaire à cette catégorie d'émission. Ils nous font ainsi « l'honneur » de rivaliser avec les deux réseaux américains les plus déséquilibrés au plan de la programmation.

Ils font mieux encore. A la catégorie « Arts et Lettres », ils inscrivent un « magnifique » 0% (sic). De même, réussissent-ils à fournir moins d'informations et d'opinions que tout autre service si l'on excepte le réseau WABC-TV des Etats-Unis. Heureusement, les sports existent : ce qui permet à CFTM-TV de se hausser au troisième rang derrière les réseaux britanniques où cette catégorie est particulièrement développée.

DÉSÉQUILIBRE AU 10

Ce déséquilibre de la programmation au canal 10 est d'ailleurs plus accentué que le laissent croire les chiffres déjà cités. En me basant sur une étude publiée par l'Institut Canadien d'Education des Adultes, j'ai regroupé les données qu'elle fournit de la façon suivante :

EMISSIONS DESTINÉES AUX ADULTES (du 18 au 24 novembre 1962)

	% de temps alloué	% d'émissions d'origine canadienne
Longs métrages	36%	0%
Petits divertissements	32%	99%
Grands spectacles	14%	4%
Information	10%	100%
Education	8%	100%

Signalons, pour plus de clarté, que la catégorie « Grands spectacles » groupe les émissions requérant une certaine élaboration au niveau de la réalisation et le concours de plusieurs artistes travaillant de concert (télé-romans, courts métrages, ensembles, etc.) ; celle des « Petits divertissements » comprend les autres émissions du genre spectacle, (quizzes, variétés, émissions sportives, etc.).

DES ABSENCES INVRAISEMBLABLES

Ceci dit, est-il nécessaire de souligner jusqu'à quel point le cinéma se substitue aux véritables réalisations télévisées et jusqu'à quel point sont absents les « Grands spectacles » canadiens qui constituent pourtant en quelque sorte la raison de notre télévision nationale ? Faut-il noter encore le taux invraisemblable de « Petits divertissements » et l'absence d'intérêt accordé à l'information et à l'éducation ?

En guise de conclusion, citons cette remarque du rapport Fowler :

« ...le déséquilibre de la programmation des stations privées du Canada est pire encore que ne l'indique notre analyse de la programmation des deux stations susmentionnées » (CFTM-TV et CFCF-TV) (p. 29).

RÉPERCUSSIONS NÉFASTES SUR LA TV D'ÉTAT

Ces constatations pourraient laisser indifférents les auditeurs fidèles de Radio-Canada s'ils ne tenaient pas compte de l'influence de la programmation des stations privées sur celle des réseaux d'Etat. Une étude faite par le sociologue Gérard Malo de l'Université de Montréal démontre « que la programmation de CBFT (canal 2) a évolué à l'été 1962 et qu'un pourcentage plus élevé de temps fut alors accordé aux émissions de divertissement, c'est-à-dire à la satisfaction des désirs les plus faciles à discerner chez la population ».

L'analyse de M. Malo ne portait que sur la première phase de l'adaptation de Radio-Canada à la concurrence du canal 10. Seule, une étude couvrant la période subséquente nous permettrait de juger si la tendance observée à la fin de la première phase s'est maintenue par la suite. Quoi qu'il en soit, compte tenu du détournement d'auditeurs d'une station à l'autre, nous pouvons conclure que l'existence des stations privées dans notre pays constitue d'une part un facteur d'aliénation culturelle et d'autre part un facteur d'appauvrissement de notre culture nationale.

CRITÈRE DE LA LIBERTÉ : RENTABILITÉ

Malgré tout ce que nous venons de constater, plusieurs Canadiens se portent à la défense des stations privées alléguant qu'elles constituent le rempart de la liberté d'expression au pays. Nous aimerions voir cet énoncé conforme aux faits. Hélas ! il suffit d'avoir fréquenté quelque peu les studios des stations privées pour savoir que la liberté d'expression n'y est respectée que dans la mesure où elle est rentable.

Au soir de la parution du rapport Fowler, n'avons-nous pas entendu le canal 10 annoncer cette publication en disant que le comité ministériel louait la station CFTM-TV (? !). Avez-vous souvent entendu sur les ondes des stations privées des déclarations contraires aux intérêts des propriétaires ou des groupes ayant parti lié avec ceux-ci ? Par contre, que d'interviews enregistrées sont rayées de l'horaire avant l'heure de l'émission pour avoir paru suspectes à la direction ! Faites la somme des opinions émises à Radio-Canada, comparez-la à celle des opinions diffusées sur les ondes des stations privées, et vous comprendrez pourquoi les partis politiques jugent alternativement que le réseau d'Etat est de connivence avec leurs adversaires. Certes, théoriquement les stations privées pourraient être le rempart de la liberté d'expression au pays. En pratique, cependant, c'est Radio-Canada qui historiquement a toujours assumé ce rôle.

VERS LA PROVINCIALISATION

A long terme toutefois cette solution pourrait être appliquée. Pour ce faire, il suffirait de remettre aux provinces la juridiction sur les stations privées en leur accordant le droit de les nationaliser progressivement ou globalement. Cette politique, non seulement réglerait à la longue le problème que pose l'existence des stations privées mais elle apporterait une réponse satisfaisante aux besoins prioritaires des provinces en matières de radiodiffusion orientée vers l'éducation scolaire et permanente.

Tout en conservant le contrôle de la réglementation technique, le gouvernement fédéral pourrait fort bien, après avoir réservé les fréquences nécessaires au maintien et à l'expansion de la Société Radio-Canada, confier aux provinces la juridiction sur les bandes laissées disponibles. La Commission Aird ne prévoyait-elle pas, il y a déjà 36

ans, un régime analogue de coopération intergouvernementale ? Pareille formule aurait notamment pour avantage de lever le principal obstacle à l'assujettissement des stations privées : la quasi-impossibilité de surveiller un territoire de plusieurs millions de milles carrés.

Cette provincialisation et cette nationalisation pourraient d'ailleurs être conduites par étapes. Côté télévision, il suffirait de modifier la loi constituant Radio-Québec (1945) et de l'appliquer. Après quoi, Ottawa pourrait remettre au Québec les stations CFTM-TV (Montréal), CFCM-TV (Québec) et CJPM-TV (Chicoutimi).

CONTRÔLE INDISPENSABLE

Cependant les solutions les plus simples sont souvent les plus difficiles d'application. Grâce à un jugement porté par le Conseil privé de Londres en 1932, grâce surtout à l'interprétation qu'on a bien voulu en donner, la solution précitée rencontre l'obstacle du partage des juridictions entre le fédéral et le provincial. Ceux qui songent à provincialiser Radio-Canada, feraient bien de tourner leur attention vers les stations privées et de chercher les moyens de contourner la tradition constitutionnelle. Quoi qu'il en soit, le ministère québécois des Affaires culturelles se doit de tout mettre en œuvre dès maintenant pour être en mesure de contrôler un jour ce qui est devenu un des principaux vecteurs de la culture. Au rythme où évolue la situation dans le domaine de la radiodiffusion, il n'y a pas une minute à perdre si l'on ne veut pas encore une fois laisser échapper la solution.

SECTEUR HISTORIQUEMENT SANS VALEUR

Bref, attendu que les stations privées constituent un important facteur d'aliénation culturelle vraisemblablement d'américanisation attendu que leurs émissions appauvrissent dans l'ensemble notre culture nationale, attendu que leur seule présence paralyse l'expansion et le perfectionnement du service d'Etat, attendu qu'elles constituent un mal inévitable dans les circonstances actuelles, les gouvernements fédéral et provincial doivent se solidariser et prendre les mesures conjointes nécessaires pour valoriser un secteur historiquement sans valeur et pour restreindre la portée de ses influences néfastes.

LES PRÊTRES SONT-ILS DES ÊTRES LIBRES ?

Plusieurs incidents ont éclaté aux Etats-Unis, au cours des dernières semaines, qui posent le problème de la liberté d'expression au sein de l'Eglise catholique.

La liste s'allonge notamment des prêtres ou religieux « déplacés » ou réduits au silence à la suite d'activités à caractère « politique », entendons par là la participation à certains mouvements d'opposition à la guerre au Vietnam et de lutte pour l'égalité raciale.

Tout récemment, un jésuite bien connu, le père Daniel Berrigan recevait l'ordre d'abandonner son poste de coprésident d'un comité interconfessionnel, formé de rabbins et de ministres protestants, qui s'était donné comme objectif de remettre en question le rôle des Etats-Unis dans la guerre au Vietnam.

Au même moment, un franciscain, le père Bonaventure O'Brien, du collège Siena, à Albany, capitale de l'Etat de New York, apprenait de ses supérieurs qu'il devrait cesser son action visant à alerter l'opinion sur la plaie des taudis dans les quartiers noirs de cette ville. On croit savoir que des politiciens locaux auraient fait pression sur l'évêque du lieu pour que celui-ci intervienne auprès des autorités de l'ordre.

Ces cas ne sont pas isolés et des voix s'élèvent contre ce qu'on estime être des abus d'autorité.

Dans le même temps, comme le soulignait récemment la revue œcuménique d'inspiration protestante, The Christian Century, un prêtre catholique demeure le seul ministre du culte à faire partie du bureau de direction de cette organisation d'extrême-droite, la John Birch Society, vouée à un anti-communisme farouche. Le père Francis E. Fenton, curé d'une paroisse de Bridgeport, au Connecticut, se servirait même de son bulletin paroissial pour « refiler » sa propagande. Deux poids, deux mesures ?



L'application de la nouvelle loi des fabriques du Québec, entrée en vigueur le 1er janvier 1966, ne se fera pas sans heurts, ni frictions, si vraiment on se donne la peine de l'appliquer. Plusieurs chrétiens bien-pensants, soucieux de voir l'église locale se mettre à jour et évoluer dans le sens des décisions conciliaires de Vatican II, s'inquiètent même.

Les élections des marguilliers des paroisses et dessertes en décembre ont fourni à plusieurs matière à réflexion. D'un côté, en certains milieux cléricaux, habitués à considérer les biens de l'Eglise comme ceux du clergé, on s'inquiète du « manque de préparation des laïcs » dans l'administration matérielle de l'Eglise, quand on ne se demande pas « ce que les laïcs viennent faire là-dedans ». De l'autre, de nombreux laïcs s'inquiètent du « manque de collaboration », quand ce n'est pas « un refus systématique de collaboration » de la part de certains curés. Et il y a aussi l'apathie d'un grand nombre, tant prêtres que laïcs, devant les efforts d'une Eglise qui tend à se « décléricaliser » pour devenir de plus en plus « ecclésiale », permettant ainsi à chacun, prêtres et laïcs, d'assumer leurs responsabilités propres et de prendre des initiatives chacun dans leurs domaines.

QUELQUES FAITS INQUIÉTANTS

Aux récentes élections de marguilliers, certains curés se sont montrés réticents à informer leurs paroissiens de la nouvelle loi des fabriques et ont tenté de mener l'élection à leur guise, comme présidents de l'assemblée des paroissiens (présidence que leur attribue la loi). Dans une paroisse, par exemple, un membre de la communauté m'a confié qu'on a dû demander à trois reprises au curé de lire les articles de la nouvelle loi pour connaître la procédure. Après l'élection, le curé a laissé entendre qu'il continuerait de présider le conseil de la fabrique et qu'il en demeurerait le secrétaire. « Dois-je comprendre qu'il con-

DU PATRONAGE À LA DÉMOCRATIE

CLAUDE GENDRON

tinuera d'administrer comme avant ? » demanda le paroissien.

GUERRE FROIDE

Certes, on ne devrait pas s'attendre que certains curés déclarent une guerre froide à des marguilliers élus malgré leurs recommandations, guerre qui pourrait se manifester par un refus de transmettre les livres de la fabrique au nouveau conseil, ou encore par une obstination à demeurer le secrétaire de la fabrique, ou encore par des mesures dilatoires visant à obstruer toute mesure administrative nouvelle, sous le fallacieux prétexte qu'elle s'éloigne de la pensée pastorale, qu'il « faut attendre les ordres ou les directives ».

ABSTENTIONS

Les difficultés que pose la nouvelle loi des fabriques ne se trouvent pas que du côté cléricale. Certains laïcs sont également sources d'inquiétudes. Ainsi, l'apathie générale des fidèles devant les récentes élections. Rares furent les paroisses où cette assemblée a groupé plus de cent fidèles. Un défaut de publicité explique ces abstentions : l'annonce au prône ou dans le feuillet paroissial ne suffit pas.

PROBLÈME DU « VETO »

Par ailleurs, certaines nouvelles fabriques sont composées de marguilliers « bien dociles, choisis auparavant » et peu ouverts aux initiatives nouvelles. Si dans ces fabriques, on observe la lettre de la loi, il est à craindre que l'esprit y soit absent. Dans un autre cas, le contrôle de la fabrique (maintenant que le curé n'a plus de droit quasi dictatorial de « veto ») est tombé entre les mains de marguilliers qui n'attendaient que l'occasion pour « mettre le curé à sa place ». Certes, légalement, le curé n'avait pas ce droit de veto dans l'ancienne loi, même si son vote était prépondérant, comme on me l'a souligné ; cependant, j'estime qu'en pratique et en fait, il pouvait agir « tout comme », sans violer la loi.

Enfin, en quelques endroits, curé, vicaires et paroissiens ont accepté la nouvelle loi avec joie et commencé à la mettre en pratique, sachant qu'elle permettra de doter la communauté paroissiale de structures humaines souples et solides.

Voilà, brièvement, les principales sources d'inquiétudes devant l'application de la nouvelle loi des fabriques. Comme on le devine, l'incompréhension, les préjugés attribuables à la déformation d'un système désuet, la routine et l'imperfection humaine sont à l'origine des attitudes négatives devant cette mesure visant à faire passer au niveau concret de la paroisse les décisions conciliaires.

Est-ce à dire qu'au Québec, la nouvelle loi des fabriques sera inapplicable, utopique et ne pourra surmonter les vieilles habitudes, respectables en bien des aspects, mais dépassées par le contexte contemporain ?

UN DOCUMENT QUI PERMET L'OPTIMISME

Les efforts de l'Office des paroisses pour communiquer le sens et les implications de la nouvelle loi aux curés et aux paroisses du diocèse de Montréal, par exemple, nous permettent d'être optimistes et d'envisager les années qui viennent avec confiance. Cependant, note-t-on, ces communications qui s'adressent principalement aux communautés paroissiales ne devraient pas se limiter aux presbytères. Au contraire elles devraient atteindre le public, les fidèles laïcs, dans une plus large mesure.

Ainsi, le « document no 2, de la série B » de l'Office des paroisses, intitulé « Quelques implications pastorales de la nouvelle loi des fabriques » et commençant par ces mots : « Chers paroissiens », communiqué aux curés lors de réunions de zone en novembre dernier, n'est pas parvenu comme tel « aux paroissiens » dans la grande majorité des paroisses. Et en bien des endroits on n'en a même pas entendu parler.

Ce document, préparé par les collaborateurs immédiats de l'archevêque, dégagait tout le sens de la nouvelle loi. En voici les grandes lignes :

1. Pourquoi une loi civile ?

Le document répond que si elle est premièrement et principalement une communauté de foi et de charité, l'Eglise « éprouve le besoin, pour réaliser sa mission, de *s'incarner* dans des institutions visibles... dans des cadres bien temporels ». Le document ajoute que, fidèle à l'exemple du Christ, qui se soumettait aux lois de la société juive de son temps pour le reste, l'Eglise « libre de tout pouvoir humain quand il s'agit de sa mission de salut, désire se conformer aux exigences légitimes des sociétés humaines dans lesquelles elle est appelée à vivre... »

2. Fabrique et paroisse

La loi décrit la paroisse comme suit : « un territoire érigé canoniquement en paroisse ou en quasi-paroisse pour les fins de la religion catholique romaine *au bénéfice des fidèles* de cette religion » ; et la fabrique : « Une corporation ecclésiastique constituée en vertu de la présente loi et formée du curé d'une paroisse ou du desservant d'une desserte et des marguilliers de cette paroisse ou desserte ».

Mais le document souligne fortement que dans l'optique de Vatican II, le chrétien « ne saurait se satisfaire d'une définition aussi partielle, aussi juridique de ce que représente pour lui la paroisse ». Ce chrétien, note-t-on, « voit dans sa paroisse *la communauté de salut qui l'intègre* à cette Eglise universelle du Christ, telle que présentée dans la Constitution conciliaire « *Lumen Gentium* » à savoir : un « peuple messianique » qui a pour chef le Christ et pour condition « la dignité et la liberté des fils de Dieu. « C'est dans cette vision globale de l'Eglise qu'il faudra sans cesse replacer la mission de la fabrique de la paroisse », conclut le document.

3. L'Évêque : gérant-général ou pasteur

La nouvelle loi confère de très grands pouvoirs à l'évêque, notamment des pouvoirs très larges de surveillance sur l'ensemble des fabriques de son diocèse. Cependant, on ne saurait comprendre l'ampleur des droits et pouvoirs de l'évêque à la seule lecture de la loi civile et il faut pour cela se référer à la constitu-

tion conciliaire qui nous présente un « tout autre visage de l'Evêque », que celui que nous avions coutume de voir jusqu'ici.

« Les évêques gouvernent les églises locales qui leur sont confiées en qualité de vicaires et légats du Christ, par leurs conseils, leurs paroles persuasives et leurs exemples, mais aussi avec l'autorité et le pouvoir sacré », dit la constitution « *Lumen Gentium*, chap. III, no 27, ajoutant que l'évêque est « *serviteur* ». Plus loin, la constitution souligne : « Il (l'évêque) ne doit pas refuser d'écouter les sujets qu'il soigne comme ses vrais fils et il doit les exhorter à *collaborer activement avec lui* ».

On comprend plus facilement alors pourquoi la loi civile a donné des pouvoirs aussi étendus à l'Evêque, dont les responsabilités sont bien définies par le Concile.

4. Le curé : dictateur ou animateur

Certes, la loi civile a considérablement réduit les pouvoirs du curé. Etait-ce un manque de confiance ? Visait-on à réduire son influence et son importance ? La nouvelle loi grandit davantage le curé, lui redonne un prestige qu'il a perdu, en rappelant qu'il est le « *délégué de l'évêque* ». « La mission pastorale du curé, dépasse largement les pouvoirs que lui attribue la loi, dit le document de l'Office des paroisses. Son vrai pouvoir est d'un autre ordre, son autorité lui vient de ce qu'il a d'abord été *consacré et envoyé* pour faire naître et grandir la communauté paroissiale par le ministère de la parole, l'administration des sacrements et l'activité de son zèle apostolique. Du débordement de sa vie intérieure, il est appelé à communiquer, à insuffler une âme à cette communauté, à cette réalité concrète qu'est une fabrique, une paroisse ».

Le rôle du curé, selon ces propos, est donc *essentiellement pastoral*. Il ne dirige pas, ne gouverne pas, *il anime, il inspire* la vie d'une communauté paroissiale qui vit sa propre vie, et administre ses propres biens. Pour lui permettre de jouer ce rôle, la loi des fabriques en fait le président des assemblées, rien d'autre, sur le plan civil. Le curé devra se faire beaucoup persuasif, s'inspirant de la pastorale de l'évêque. En ce sens, même s'il doit être au courant de tout, le curé ne peut plus être un administrateur des biens matériels de sa paroisse, ni le secrétaire ou teneur de livres de la fabrique, ni l'acheteur. Ces

responsabilités reviennent à la fabrique elle-même qui verra à libérer le curé des tâches administratives, pour lui permettre d'être le délégué de l'évêque, l'homme de Dieu envoyé pour vivre avec la paroisse et l'animer de la pensée de l'Eglise. La nouvelle loi grandit donc le curé en en faisant un collaborateur immédiat de l'Evêque.

5. Les paroissiens : payeurs de dîmes ou laïcs responsables

Le document de l'archevêché souligne que la loi civile sur les fabriques prend, pour les paroissiens, l'allure d'un *appel à l'esprit démocratique*, d'une *invitation au sens de la responsabilité* de chaque paroissien dans les affaires de sa paroisse. C'est en somme un acheminement concret vers l'Eglise « *ecclésiale* » que propose la loi des fabriques. Les laïcs ne sauraient plus prétendre, par cette loi, que les affaires de l'Eglise ne les concernent pas, ou concernent seulement les propriétaires qui paient la « répartition ». Selon la loi, « tous les paroissiens majeurs ont le droit d'élire leurs délégués et le pouvoir de surveiller l'administration de ceux-ci en les obligeant à produire un budget et un rapport financier ». Aussi, tout paroissien majeur, homme ou femme, a le droit d'accéder au poste de marguillier.

6. Entraide paroissiale

Une disposition de la loi des fabriques marque une grande innovation. Elle permet aux fabriques de faire des dons. On sait à quel point la multiplication des sollicitations lasse les fidèles : appels répétés en faveur des missions et des œuvres les plus diverses. Que l'on soutienne ces causes et qu'un représentant de ces sociétés soit invité à s'adresser à la communauté dominicale, là n'est pas la question. Mais il faut éliminer le système de la double quête.

La nouvelle loi permet de résoudre le problème puisqu'elle autorise les fabriques à faire des offrandes communautaires et collectives. Il suffira d'en informer les paroissiens. De la sorte, l'offrande dominicale de chaque fidèle prendra tout son sens : elle permettra de faire vivre l'Eglise *au rythme de ses besoins*. Les marguilliers chargés d'administrer ces biens les utiliseront pour leur communauté paroissiale ou diocésaine ; ils partageront *aussi* avec les communautés les plus démunies, soit d'autres paroisses moins fortunées, soit les missions.

ANNÉE '65

TABLE ANALYTIQUE

AFFAIRE MAINTENANT

DOUCET, Paul : Rôle de la presse	272
Film des événements	271
LACROIX, Benoît : Obéir debout !	270
Nouvelle « charte »	278
PELLETIER-BAILLARGEON, Hélène ; SAUCIER, Pierre : Le couple clercs-laïcs	274

ARTS ET LETTRES

CÔTÉ, Guy-L. : Le cinéma au Québec	66
KATTAN, N. : Ecrivain et religion établie	27
LACROIX, Benoît : « Etudes françaises »	106
LAMOUREUX, Jacques : « Le Bonheur »	297
LAMOUREUX, Jacques : « Le désert rouge »	247
LAMOUREUX, Jacques : « Une femme mariée »	214
LAMOUREUX, Jacques : « Les fiancés »	139
LAMOUREUX, Jacques : Main basse sur la ville	105
LAMOUREUX, Jacques : Vie à l'envers	33
MOISAN, Clément : Littérature aux mains sales	26
PRÉFONTAINE, Yves : Poésie pas morte !	211
ROBERT, Guy : Musée d'art moderne	31
VACHON, Georges-André : Chrétien ou Montréalais	71
VANASSE, Jean-Paul : Ah ! que viennent les lundis	176
VANASSE, Jean-Paul : La liberté, pour quoi faire ?	301
VANASSE, Jean-Paul : Littérature et société	135

CONCILE

BAUM, Gregory : Gouvernement de l'Eglise et collégialité	266
CHABOT, Louis : Concile des journalistes	268
DUQUOC, Christian : Liberté religieuse	7
DUCLERCQ, Michel : Education au Concile, au Québec	19

CRIMINOLOGIE

BERTRAND, Marie-Andrée : Délinquance juvénile : essor ou déclin	230
FORTIN, Jacques : Nouveau système pénal	236
FRÉCHETTE, Marcel : Suis-je né criminel ?	228
GILBERT, Jean-Paul : Heure des criminels, horloge des policiers	235
LECAVALIER, Marc : Défense sociale : à venir	233
NORMANDEAU, André : Peine de mort, peine perdue !	238
OUMET, Roger : La cour est ouverte	245
PANACCIO, Lucien : Psychiatres et criminels	243
SZABO, Denis : Criminologie canadienne	225

DROIT

LACAILLE, Pierre : Loterie nationale	36
DIAGNOSTIC EN VRAC	93
ÉCHOS	39

ÉDUCATION

AUBAILLY, Pierre : Pour garder les vaches	58
BLAIS, Martin : Les nouveaux philosophes	143
CHOLETTE-PÉRUSSE, Françoise : L'enfant et la nature	216
DESMARAIS, Gilles : L'école de la vie	182
LEMAIRE, Paul-Marcel : Ecole chrétienne, milieu pluraliste	117
MOISAN, Clément : Foi des adultes, foi des enfants	107
MORIN, Jacques-Y. : La bourgeoisie menacée	81
RAYMOND, Yvonne-R. : Associations des parents	167
SALMAN, D.-H. : Parent vs enfants ?	163
SUTTO, Claude : Histoire à sens unique ?	145
VENNAT, Pierre : La technique réhabilitée	59
VIDAL, Claude : Les autres et le rapport Parent	61

ÉGLISE

Droit canonique en perte de vitesse ?	252
ALLARD, Guy-H. : Teilhard de Chardin	191
AUBAILLY, Pierre : Démocratie dans l'Eglise	91
BEAUCHAMP, André : Eglise pour les riches ?	89
BEAUCHAMP, André et DAGENAIS, Robert : Nouveaux prêtres, nouveaux laïcs	15
BRADET, H.-M. : Mieux parler d'argent	1
BRADET, H.-M. : Paroisse urbaine, réalité rurale	77
CHABOT, Louis : Libre-échange entre croyants et incroyants	153
DESCHÈNES, Ginette : Une religion du crucifix	199
DINGEMANS, Louis : Pépinières de vocations, évolution sociale	85
DOUCET, Paul : De quel triomphe s'agit-il ?	40
DOUCET, Paul : Tous des assassins	221
DOUCET, Paul et PELLETIER-BAILLARGEON, Hélène : Pasteur ou carriériste	149
DUVAL, Denis : L'Etat et l'aumônerie	179
LECLERCQ, Jacques : Chrétien ou catholique	185
LECLERCQ, Jacques : Une Eglise ouverte	45
LECLERCQ, Jacques : Vers une Eglise missionnaire	9

LÉONARD, Marcel : Action catholique et nouveaux laïcs	197
PELLETIER-BAILLARGEON, Hélène : Anticléricalisme : un tremplin	195
ROBILLARD, Hyacinthe : Pêché du prêtre	87
ROBILLARD, Hyacinthe : Prêtres mariés	120
ROBILLARD, Hyacinthe : Religion du péché mortel	173
SAUCIER, Pierre : Cet homme-mystère : le prêtre	13
SAUCIER, Pierre : Chrétien et révolutionnaire	113
SAUCIER, Pierre : Monde catholique anglophone	52

ÉTUDIANTS

CARLOS, Serge et LEFRANÇOIS, Pierre : Co-gestion	126
FOURNIER, Louis et BERNARD, Paul : L'étudiant socialiste	125
LA FORCE, J. et SÉGUIN, F. : Etudiante '65	170
LATOUCHE, Daniel : Syndicalisme étudiant	123
SARRAZIN, Guy : Les chrétiens à l'université	171

FÉMINISME

BERTRAND, Marie-Andrée : Ménagères ou députés ?	160
CHALVIN, Solange : Maternité retrouvée	156
PARIZEAU, Alice : La femme : pupille ou paria ?	158

INTERVIEW

PELLETIER-BAILLARGEON, Hélène : Les Juifs : qui sont-ils ?	54
--	----

JOURNALISME

BRADET, H.-M. : Malaises de l'information	184
HARVEY, V., etc. : Après l'entracte	257
PELLETIER-BAILLARGEON, Hélène : Journalistes catholiques	256
ROBILLARD, H. : D'Aujourd'hui-Québec à Maintenant	279

LITURGIE

Messe en français	169
GENDRON, Claude : L'Equipe liturgique	47
RIVEST, Jean : A l'heure de la liturgie	49

MÉDECINE

BAILLARGEON, J. et PELLETIER-BAILLARGEON, H. : Le médecin et la régulation des naissances	22
---	----

Publicité :

PANNEAUX-RÉCLAMES
KEBEC INC.

3510 Aylwin, Tél. 521-6570

CARICATURES :

Studio Jacques Gagnier

Maintenant

REVUE CHRÉTIENNE D'OPINION

PUBLIÉE SOUS LA RESPONSABILITÉ
DE L'ORDRE DOMINICAIN

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS

directeur-administrateur :
V. HARVEY, O. P.

adjoints à la direction :

PIERRE SAUCIER
HÉLÈNE PELLETIER-BAILLARGEON
PAUL DOUCET, O. P.

comité de Québec :

Claude Beauchamp, Jocelyne Dugas, Pierre
Fortin, Gérard Lapointe

parmi nos collaborateurs :

H.-M. Bradet, O. P.; Pasteur D. Pourchot;
Naïm Kattan; L. Fournier; F. Dumont; J.-Y.
Morin; Denis Duval, ptre; A. Beauchamp, ptre;
chanoine J. Leclercq; J.-P. Audet, O. P.; B.
Lacroix, O. P.; J. Grand'Maison, ptre; R.
Cardin; J.-P. Vanasse; J. Lamoureux; D.
Latouche; H. Robillard, O. P.; H. Dallaire, O. P.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

ABONNEMENT D'UN AN — \$ 5.00
ABONNEMENT D'ÉTUDIANT — \$ 3.50
ABONNEMENT DE SOUTIEN — \$10.00

RÉDACTION, ADMINISTRATION,
ABONNEMENTS,

2715, Chemin Côte-Ste-Catherine,
Montréal-26, P. Q. Tél. 739-2758

N.B. Les abonnements ne sont enregistrés
qu'au reçu du versement.

IMPRIMÉ AU CANADA PAR :
L'ŒUVRE DE PRESSE DOMINICAINE
CUM PERMISSU SUPERIORUM

MUSÉE DES CANDEURS	290	MONGEAU, Serge : Tête baissée contre les taudis	201
ŒCUMÉNISME		SAUCIER, Pierre : Requêtes de l'économie	177
MARTUCCI, Jean : Un coup de tête du Saint-Esprit	121	VENNAT, Pierre : Socialisation de la cha- rité	34
PASTORALE		ZAY, Nicolas : Personnes âgées, vie nou- velle	96
BEAUCHAMP, André : Paroisse moribonde, communauté vivante	303	SŒURS	
BRADET, H.-M. : Prêcher : à quoi bon ?	41	MAILLÉ, Mère Pauline : Femme ou sœur ?	130
DUVAL, Denis : Quand le sexe va, tout va	24	PELLETIER-BAILLARGEON, H. : Portrait-ro- bot d'une « bonne-sœur »	128
LLEWELLYN, Robert : Pastorale des mar- ginaux	17	SR LOUISE DE JÉSUS : Sœurs « nouvelle vague »	134
POLITIQUE		SR STE-MECHILDE : Sœurs socialisantes !	132
CHAPUT-ROLLAND, Solange : La crise ca- nadienne	140	SPIRITUALITÉ	
DÉRY, Claude : « Force de frappe »	142	BRADET, H.-M. : Le Bonheur, les bonheurs	193
DÉRY, Claude : Les « deux solitudes »	104	BRADET, H.-M. : Retraites paroissiales : disparition ou adaptation	109
DÉRY, Claude : Session pré-électorale	295	COSMAO, V. : Désaccord et unanimité	253
PSYCHOLOGIE		DOUCET, Paul : Le corps cet inconnu !	209
DOUCET, Paul : Scandales politiques	76	LACROIX, Benoît : Spiritualité, an 2000	51
PELLETIER-BAILLARGEON, H. et SALMAN, D.-H. : Psychologie et religion	206	LACROIX, Benoît : Vive le printemps	148
SERVICE SOCIAL		PELLETIER-BAILLARGEON, H. : Notre maî- tre dépassé ?	112
BEAUPRÉ, Louis : Rond-point ou pagaille	101	SAUCIER, Pierre : La force d'aimer	220
SOCIOLOGIE		LECLERCQ, Jacques : Peuple de Dieu	282
ALLARD, Guy-H. : Le dialogue est-il pos- sible avec l'athée ?	291	SYNDICALISME	
BEAUPRÉ, Louis : Vers les sommets ?	64	CARDIN, Jean-Réal : A la croisée des che- mins	103
BOULAY, Jacques : Socialisation de la mé- decine	63	CARDIN, Jean-Réal : Don-Quichottisme syndical	137
CARISSE, Colette : Nouveau dialogue con- jugal	250	CARDIN, Jean-Réal : Droit nouveau !	205
DIONNE, Bernadette : Numéro ou per- sonne	203	CARDIN, Jean-Réal : Guérilla ou table ronde	67
DORAI, Léo : Les hôpitaux sont ma- lades	98	TÉLÉVISION	
DOUCET, Paul : Du juvénat au syndicat	308	CHARBONNEAU, A. : « Point de mire »	300
DUGAS, Jocelyne : Petites villes, fenêtres closes	69	THÉOLOGIE	
DUMONT, Fernand : Chrétien et socia- liste	286	AUDET, Jean-Paul : Y aura-t-il toujours des pauvres ?	284
FOURNIER, Louis : Etudiants et ouvriers	248	DOUCET, Paul : Morale sans religion !	83
GUILLEMETTE, André : Vieillesse oblige	94	DOUCET, Paul : « Pleins feux » sur l'Eglise	73
MORIN, J.-Y. : « Jamais plus la guerre »	293	FRAIKIN, Daniel : Faut-il croire aux rois- mages ?	305
HOULE, J.-O.-Edgar : Remèdes et phar- macies	99	JOSSUA, Jean-Pierre : Liberté religieuse : Soyons honnêtes	189
MAERTENS, F., etc. : Marchands du tem- ple	5	PELLETIER-BAILLARGEON, H. : Qui est le nouveau directeur ?	261

L'ARCHEVÊQUE ET LA RHODÉSIE

« ...si le gouvernement britannique jugeait praticable d'employer la force pour protéger la majorité du peuple rhodésien, alors, je pense que, *comme chrétiens*, nous aurions à dire qu'il serait juste d'employer la force », (1) (S. C. E. P. I.) déclarait cet automne le Dr Ramsey, primat de l'Eglise anglicane.

La Rhodésie compte deux cent mille blancs et *quatre millions de noirs*. Colonie britannique, elle voulait en déclarant son indépendance (proclamée unilatéralement le 11 novembre '65) sauvegarder, selon les paroles du premier ministre Ian Smith, la justice, la civilisation et la chrétienté (?) en territoire d'Afrique. En fait, cette « chrétienté » a toujours encouragé une politique implacable de discrimination raciale. Les évêques catholiques, il y a quatre ans, la dénonçaient en ces termes non équivoques : « la doctrine de supériorité raciale enseignée et pratiquée en ce pays (Rhodésie) diffère très peu de celle des Nazis ».

Si le Dr Ramsey s'était contenté de rappeler le principe chrétien de l'égalité des races devant Dieu, on l'aurait loué comme un homme de bien. « Il nous rappelle de grandes vérités qui font chaud au cœur », aurait-on dit. Mais l'archevêque est allé beaucoup plus loin. En fait, il a été précis. Il a engagé la conscience chrétienne, à appuyer une

politique déterminée. Sa déclaration, soigneusement formulée, a tenu compte des trois aspects de la question : (1) moral, (2) historique, (3) politique.

(1) L'Eglise doit se prononcer lorsque le principe de l'égalité des races devant Dieu est en cause.

(2) Appliqué à la Rhodésie, le phénomène historique de la décolonisation postule que la majorité noire a le droit strict d'être consulté et de participer à tout projet d'autodétermination.

(3) L'Angleterre ne peut se démettre de sa responsabilité vis-à-vis son ancienne colonie. Elle a le devoir d'employer tous les moyens, une certaine force même, pour protéger les droits de la majorité africaine.

La déclaration était trop claire pour ne pas susciter des protestations. Onze délégués du conseil britannique des Eglises ont déclaré que les Eglises « devraient être les dernières à suggérer qu'on ajoute aux soucis présents (de la Rhodésie) la possibilité affreuse de la guerre civile ». Cette objection implique que les Eglises doivent être les dernières à parler, c'est-à-dire lorsque tout le monde s'est sali les mains. De plus, la guerre civile, si elle a lieu, aura pour cause principale, non la déclaration de l'archevêque, mais l'impatience des noirs dont on persiste à brimer les droits.

On a aussi avancé l'idée que les Eglises « ont à remplir un ministère de réconciliation et l'exercice de cette responsabilité primordiale ne doit pas être entravé ». C'est l'exemple classique du retranchement derrière de belles paroles sans portée concrète. La réconciliation se fait par la reconnaissance d'erreurs passées et la volonté efficace de rétablir ceux qui ont été lésés dans leur droit. Une force policière comme celle de l'O. N. U. peut être utilisée pour empêcher que la paix recouvre des injustices flagrantes. Ce que les dignes ecclésiastiques ont eu du mal à saisir dans la déclaration de l'archevêque anglican, c'est la relation entre les principes et l'action. Appuyant tous les efforts de réconciliation comportant la reconnaissance des droits de la majorité africaine, le Dr Ramsey a axé son intervention sur les *moyens d'y arriver*.

Voilà une excellente illustration du type d'engagement que le monde attend de l'Eglise. Il est vrai que cette déclaration nous éloigne du temps où l'Eglise ne s'engageait concrètement que dans la défense de ses écoles et de ses privilèges. Elle annonce la fin de la belle époque : celle où les hommes d'Eglise se sentaient tout heureux d'un simple rappel des vérités éternelles.

Paul Doucet